**Conseil Municipal**
**LUNDI 29 MARS 2010**
**18 h 30, en Mairie**
**Hôtel de Ville**
**Salle Montgolfier**

**Procès-verbal**

| N° d'ordre de la délibération | N° de dossier | Délibérations |
|---|---|---|
| | | **Information du Conseil Municipal** |
| **2010/36** | **1.** | ✓ Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées Rapport d'activités - Exercice 2009 - Information du Conseil Municipal |
| | | **Finances Communales** |
| **2010/37** | **2.** | ✓ Détermination du cadre budgétaire |
| **2010/38** | **3.** | ✓ Fixation des taux d'imposition communaux pour l'exercice 2010 |
| **2010/39** | **4.** | ✓ Adoption du Budget Primitif - Exercice 2010 - Budget Principal |
| **2010/40** | **5.** | ✓ Adoption du Budget Primitif - Exercice 2010 - Budget Annexe des Affaires Economiques |
| **2010/41** | **6.** | ✓ Adoption du Budget Primitif - Exercice 2010 - Budget Annexe Régie de l'Eau |
| **2010/42** | **7.** | ✓ Autorisations de programme - Crédits de paiement 2009 - Adaptation des AP/CP en cours « AP 2005/03 - Réalisation de la Voie de Deûme » |
| **2010/43** | **8.** | ✓ Autorisations de programme - Crédits de paiement 2009 - Adaptation des AP/CP en cours « AP 2009/01 – Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque » |
| | | **Administration Générale** |
| **2010/44** | **9.** | ✓ Approbation de la nouvelle convention de coordination à intervenir entre la Police Nationale et la Police Municipale |
| | | **Développement Economique** |
| **2010/45** | **10.** | ✓ Participation modifiée des financeurs pour l'Opération Urbaine Collective du Centre Ville |
| | | **Ressources Humaines** |
| **2010/46** | **11.** | ✓ Ressources Humaines - Tableau des emplois |
| **2010/47** | **12.** | ✓ Ressources Humaines - Régime indemnitaire de la Ville d'Annonay |
| **2010/48** | **13.** | ✓ Ressources Humaines - Modifications du tableau des effectifs |

**Scolaire**

**2010/49 14.** ✓ Approbation de la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville d'Annonay et le Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay

**Social**

**2010/50 15.** ✓ Validation des montants de la participation communale dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010

**Sports**

**2010/51 16.** ✓ Subventions municipales aux associations et clubs sportifs – Répartition de l'enveloppe - Année 2010

**2010/52 17.** ✓ Dispositif du Contrat Educatif Local - Intégration du Club Sportif Annonéen (CSA) et approbation de la convention inhérente

**Culture**

**2010/53 18.** ✓ Festival Région en Scène 2010 - Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Annonay et l'Association « LE MAILLON »

**Urbanisme - Travaux**

**2010/54 19.** ✓ Participation municipale au bénéfice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE) - Convention de mission d'accompagnement à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**2010/55 20.** ✓ Plan d'Occupation des Sols (POS) - Modification - Servitude secteur Hôpital (*Article L 123.2 du Code de l'Urbanisme*) - Information du Conseil Municipal

**Voirie-Infrastructures**

**2010/56 21.** ✓ Voie de Deûme - Piège à corps flottants - Demande de subvention auprès de l'Etat

**2010/57 22.** ✓ Acquisition d'un phytobac - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

**Eau Potable**

**2010/58 23.** ✓ Eau Potable - Grille tarifaire - Prestations de services en régie

**Questions Diverses**

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 29 mars 2010, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

**Etaient présents** :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

**Etaient absents et excusés** :

M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à Mme BOYER) - Melle Emeline BOURIC (Pouvoir à M. DUSSOPT) - M. Eric PLAGNAT (Pouvoir à M. SIBILLE) - Mme Bernadette CHANAL (Pouvoir à Mme VIALETTE).

**Convocation et affichage du** : mardi 23 mars 2010 **Secrétaire de séance** : Mme Aïda BOYER

**Nombre de membres** : **33** **En exercice : 33** **Présents : 29** **Votants : 33**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Notre règlement ne permettant pas les interventions du public en cours de séance mais seulement à la fin et du fait que parmi les salariés de GPV nous ayant rejoints ce soir, beaucoup ont des familles, des enfants, il n'est donc pas utile, il serait même stupide de les faire attendre jusqu'à la fin de la séance, je ne vais donc pas ouvrir ce conseil de manière officielle à 18 h 30 mais donner la parole aux représentants des délégués syndicaux.**

**Ceux-ci souhaitent s'exprimer au nom du personnel présent dans notre assemblée mais aussi, nous faire part d'un message au nom des salariés de GPV lesquels sont menacés par des suppressions de postes, suppressions dont nous avons eu connaissance en fin de semaine dernière.**

Monsieur le Maire donne alors la parole à un représentant syndical de GPV, celui-ci déclare :

**« Nous remercions le Conseil Municipal d'Annonay de nous donner la parole ce soir. Au nom de tous nos collègues de GPV, nous vous lançons cet appel :**

**Monsieur le Député Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

**Au nom de l'Intersyndicale CGT/CFDT nous venons vous interpeller sur la situation alarmante de GPV, notre usine annonéenne plus que centenaire qui emploie aujourd'hui 260 salariés dont 180 en production, est menacée de fermeture.**

**Nos actionnaires, le groupe CRÉDIT MUTUEL à hauteur de 40 %, comprenant CIC et BANQUE DE VIZILLE, ELECTROPAR à hauteur de 31 %, comprenant 51 % EDF et 49 % CAISSE DE DEPOTS qui sont principalement des banques françaises qui viennent de toucher des milliards de l'Etat dans l'objectif de relancer l'économie, ont désigné un cabinet spécialisé pour rentabiliser le groupe GPV, en clair pour licencier.**

**Nous vous demandons de prendre position contre cette fermeture annoncée qui alourdirait le préjudice de la vie économique et sociale du bassin annonéen.**

**Nous vous demandons donc d'intervenir auprès du Gouvernement pour que cesse la casse de l'emploi. »**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Quelques mots pour vous répondre. J'avais eu évidemment connaissance des difficultés et craintes à propos de l'emploi chez GPV il y a quelques jours car tout cela est allé très vite malgré tout, à l'occasion de rencontres avec les salariés et certains de leurs représentants.**

**J'ai rencontré le nouveau Directeur Général, nommé en novembre dernier, dans le contexte que vous évoquez c'est-à-dire à la suite d'une volonté de changement des actionnaires, celui-ci m'avait dit qu'il travaillait sur 3 scenarii de restructuration et l'assemblée générale que vous avez connue montre qu'en réalité, il ne travaillait que sur un seul puisqu'il n'a pas évoqué les 2 autres et s'est contenté d'évoquer la possibilité et même le fait qu'il envisageait de supprimer 157 emplois sur le site.**

**Je lui aussi avais dit et je crois qu'il est important de le noter car les collectivités locales sont souvent mises en accusation et là ce n'est pas le cas, je lui avais dit au nom de l'ensemble des élus, du Département, de la Région, de la Communauté de Communes, le Président est là pour vous le confirmer, que les collectivités étaient évidemment prêtes à accompagner la recherche de partenaires financiers si cela était nécessaire, pour adosser l'entreprise à une autre entreprise du même secteur et trouver de la rentabilité ou accompagner tout plan de développement ou d'investissement qui permettrait le maintien de l'emploi sur le site. Je luis avais donc dit que nous mettrions en œuvre l'ensemble des outils dont nous disposons.**

**Je considère qu'il y a un décalage, pour être poli entre ce qu'il m'a dit lorsque je l'ai reçu et la réalité de ce qu'il vous a annoncé vendredi dernier. Je dois vous dire aussi, c'est une appréciation partagée par les élus, ce qui domine c'est l'écœurement, car vous avez parlé d'une entreprise traditionnelle, d'une entreprise familiale, d'un fleuron de notre bassin industriel.**

**L'écœurement aussi car rien n'est comparable évidemment mais nous nous battons, beaucoup se battent à l'échelle du bassin, de tout le département pour créer ou conserver de l'emploi et au moment où vous étiez en assemblée générale, nous annoncions avec certains de mes Adjoints, la création des 30 emplois par la SAUR. Il est vrai que cela paraît bien peu de choses quand on compare ces deux nouvelles, cela ne peut laisser qu'un goût très amer.**

**Vous me demandez d'interpeller le Gouvernement, je l'ai fait dès ce matin par un courrier dont j'ai adressé copie à l'ensemble des représentants du personnel mais aussi aux acteurs du monde économique, pour souligner le caractère inacceptable de la mesure annoncée.**

**Dire aussi, qu'il faut à un moment passer aux actes et je voulais insister sur 2 points :**

- **Il s'est tenu des états généraux de l'industrie à l'occasion desquels tout le monde a dit que la France devait rester un pays industriel et aujourd'hui, il faut nous dire comment ?**

  **Ce dossier doit être l'occasion pour l'ensemble des acteurs de faire en sorte que la politique du gouvernement en matière industrielle soit incarnée et trouve un débouché concret, avec une vraie action pour sauver ce site et sauver les emplois industriels.**

- **La deuxième chose et je reprends un de vos arguments, c'est que j'ai rappelé effectivement que le capital du groupe GPV NAVARRE DIFFUSION aujourd'hui, est détenu à 92 % par une société financière, la RDBA au sein de laquelle on retrouve 7 banques ou succursales de banques, des établissements financiers, des fonds de pensions, des fonds de placements, en tous cas uniquement des sociétés qui considèrent que l'économie ce ne sont pas des hommes, des femmes ou des produits que l'on fait mais uniquement des bilans comptables et de la recherche de rentabilité.**

**Vous l'avez également dit, après les 40 milliards d'euros votés en faveur des banques, les plus de 300 milliards de garanties apportés, il n'est pas acceptable que la seule attitude des établissements bancaires aujourd'hui, soit de recommencer le petit jeu des bonus et des rémunérations indécentes alors qu'il y a des emplois à sauver.**

**Je crois que là aussi, le Ministre de l'Industrie puisque c'est à lui que je me suis adressé, doit nous accompagner et s'il y en a un qui peut peser, qui peut avoir influence sur le système bancaire, c'est bien le Gouvernement et le Ministre de l'Industrie et à cette occasion là, il doit rappeler aux banques, que les engagements pris par la puissance publique pour les sauver doivent avoir comme contrepartie, un vrai engagement pour l'emploi et l'emploi industriel.**

**Le courrier est parti ce matin, je n'ai évidemment pas encore de réponse mais je ne manquerai pas de vous la faire passer.**

**Enfin, vous nous demandez de nous prononcer contre la mesure annoncée, cela me paraît tellement évident que nous sommes opposés à ce type de décision, opposés aussi à cette espèce de système économique qui fait que l'on raye une usine de la carte comme on pourrait faire tomber un château de cartes, sans tenir compte de ce qu'il y a à l'intérieur et de ce que cela représente autour car vous l'avez dit et j'ai également dit précédemment, GPV était une ancienne entreprise familiale et qui dit entreprise familiale dit aussi présence de couples dans l'entreprise, présence de plusieurs membres de la même famille et derrière ces décisions, ce sont des familles entières que l'on va mettre dans la précarité et dans le malheur finalement.**

**Non seulement il est évident que le Conseil Municipal vous soutient, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Annonay se réunit mercredi et le Président pourra le confirmer à cette occasion là nous présenterons un vœu de soutien et d'accompagnement à vos démarches et pour le maintien de l'emploi industriel et je ne doute pas que l'ensemble des collègues du bassin nous suivront, de la même façon que nous avons initié des démarches et des contacts, vous le savez vous aurez un contact avec la Région demain, avec l'ensemble des collectivités locales qui peut nous accompagner.**

**A l'heure où je vous parle, je n'ai évidemment pas plus d'éléments à vous communiquer mais en tous cas, soyez sûrs que nous sommes évidemment solidaires même si et vous le savez, je n'ai pas l'habitude de raconter des histoires sur ce genre de question, ce n'est pas parce-que l'on vous dira ce soir que l'entreprise ne licenciera personne que ce sera vrai. Le dire serait déjà mentir et faire croire que l'on a plus de pouvoirs que l'on en a, par contre, nous battre et tout mettre en œuvre, ce que j'évoquais précédemment, dire à l'entreprise que nous sommes là pour accompagner les projets de développement, pour soutenir l'emploi industriel et prêts à mobiliser l'ensemble de nos outils, cela nous savons le faire, nous l'avons dit à l'entreprise, je l'ai dit aujourd'hui au gouvernement, nous le redirons encore et encore pour être présents à vos côtés dans cette bataille qui s'annonce sérieuse, difficile mais qu'il faut tout mettre en œuvre pour pouvoir l'emporter.**

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

**Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,**

**Je souhaiterais tout d'abord rappeler que nous étions très attentifs à la situation de l'entreprise GPV, j'ai d'ailleurs rencontré il y a quelques mois M. GLAIZAL qui était alors le Directeur, il nous avait confirmé qu'il y avait un plan de modernisation de l'unité de production, qu'il s'agissait de l'installation de machines récentes sur le site de Davézieux et que, malgré les difficultés de ce type de production, il y avait des espoirs de poursuivre l'activité, de conforter même la production à Annonay et c'est pour cela que la situation actuelle me paraît totalement incompréhensible.**

**Je ne rajouterai rien aux propos de Monsieur le Maire si ce n'est que demain, le Conseil Général en session de vote de budget, étudiera son budget des affaires économiques et s'associera à la démarche initiée ici ce soir.**

**Nous avons eu des contacts avec le Conseil Régional lequel procèdera certainement de la même manière et je vous confirme également que le Bureau de la Communauté de Communes réuni mercredi soir la semaine dernière avait quelques échos de ce dossier, tous les élus du Bassin se sont inquiétés, je suis sûr qu'ils s'associeront à cette démarche, mercredi 31/03 au vœu qui sera présenté en Conseil de Communauté.**

**En tous cas, pour le moment, soyez sûrs de notre détermination avec les moyens dont nous disposons afin de permettre le maintien de l'activité sur ce site et je vous adresse toute notre sympathie et notre solidarité.**

Monsieur Denis LACOMBE

**Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,**

**Dans le prolongement des propos de Jean Claude TOURNAYRE, au niveau du Conseil Général nous sommes donc en session budgétaire pendant trois jours et bien entendu, l'écœurement que vous avez évoqué Monsieur le Maire, est inacceptable dans la mesure où il s'agit d'une délocalisation en Alsace.**

**Encore demain, nous demanderons une intervention énergique de Pascal TERRASSE, en tant que Président du Conseil Général, en tant que Parlementaire par le biais d'Olivier DUSSOPT - Député, nous demanderons également au niveau parlementaire à Michel TESTON et Yves CHASTAN, Sénateurs, d'intervenir vivement auprès de M. ESTROSI, qui est jusqu'à preuve du contraire, Ministre de l'Industrie mais aussi pourquoi pas au niveau de M. DEVEDJIAN, Ministre de la Relance si je ne me trompe pas.**

**Nous pourrions aller plus loin dans les demandes de soutien dans la situation que vous traversez, je pense aussi à M. WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, situé d'ailleurs tout près de chez nous puisque Maire du Puy, il est venu pendant la dernière campagne, il est passé chez nous, il serait donc bien aussi qu'il revienne vous voir pour vous soutenir, nous soutenir tous pour le maintien de nos emplois sur Annonay et son bassin.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**En tous cas merci à tous, nous aurions préféré que cela soit dans un autre contexte, j'espère que nous aurons l'occasion de nous revoir très vite. Merci beaucoup.**

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à un représentant syndical de GPV, celui-ci déclare :

**Je souhaitais reprendre la parole afin de vous dire que nous étions sensibles à l'attention que vous portez à notre problème, de toutes façons tous autant que nous sommes, ceux présents ce soir mais aussi ceux qui n'ont pas pu venir, s'il faut se bagarrer, s'il faut poser des banderoles, s'il faut barrer les routes, nous le ferons mais nous ne baisserons pas les bras comme cela. Je vous remercie.**

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Il déclare alors la séance du Conseil Municipal ouverte.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 22 février 2010

M. Jean-Pierre VALETTE absent lors de cette séance indique qu'il s'abstient.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est alors adopté par 32 voix.

---

Monsieur Daniel MISERY

**Monsieur le Maire,**

« *Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur* »**. Cette référence à Beaumarchais pour saluer, sans retenue, la création par la SAUR d'un centre opérationnel et technique à Annonay.**

**Pour user, sans en abuser, de cette liberté de blâmer à laquelle je me référais, je me dois aujourd'hui de souligner le succès de vos démarches auprès de notre ancien fermier.**

**Pour être franc, je vous avais trouvé un peu « démago » quand vous assuriez le personnel de la SAUR de la poursuite des négociations en vue de la création de ce centre. Comment imaginer, en effet, que ce groupe en grande partie évincé d'un marché dont il était titulaire depuis plusieurs décennies, choisirait notre ville pour y créer 30 emplois et y installer les systèmes de contrôle à distance de ces réseaux ?**
**Je dois le reconnaître, j'ai manqué d'imagination et d'ailleurs je vous avais fait part de mes craintes et regrets lors de mon intervention du 27 avril dernier.**

**Certes, ces créations de 30, voire de 40 emplois, ne viendront pas compenser les quelques 2 000 emplois perdus dans notre bassin depuis dix ans, mais elles témoignent de la capacité de notre ville à demeurer attractive, ouverte à l'innovation et aux nouvelles technologies, au moment même et nous venons de l'entendre, où nous sommes confrontés à de nouvelles difficultés. Le mérite vous en revient. Il me paraissait normal de le souligner.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Merci M. MISERY, je dois bien vous avouer que le rapport avec le dernier procès-verbal est étroit ou mince, mais que cela n'enlève rien au caractère sympathique de vos mots. Simplement pour vous dire effectivement, nous sommes très heureux de cette nouvelle, j'aurai l'occasion d'y revenir lors du débat budgétaire.**

**Vous dire aussi que ces discussions ont été effectivement menées avec la SAUR mais pas seul, y ont contribué, parmi mes Adjoints Simon PLENET, chargé de la régie de l'eau, lequel m'a beaucoup aidé ainsi que d'autres évidemment et je l'évoquais précédemment, le développement économique est une compétence communautaire, l'opération n'aurait pu aboutir sans l'implication et le soutien sans faille du Président de la Communauté de Communes, Jean Claude TOURNAYRE ici présent.**

**En tous cas, il s'agit d'une bonne nouvelle même si effectivement les 30 emplois ne compenseront pas l'ensemble des emplois perdus mais c'est aussi une façon de les regagner et je l'espère, de donner de l'attractivité à notre bassin. En tous cas, merci de vos mots sympathiques.**

## Information du Conseil Municipal

### 2010/ 36. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES RAPPORT D'ACTIVITES - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Eliane COSTE, Adjointe, rappelle à l'assemblée communale que le 29 mai 2008, le Conseil Municipal de la Ville d'Annonay a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Cette initiative forte voulait se conformer à l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 fé vrier 2005, mais surtout marquer la volonté de notre assemblée municipale de promouvoir l'égalité des droits et des chances, et la participation des personnes handicapées à la vie de la cité.

Cette instance a été mise en place solennellement le 18 décembre 2008, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône.

Depuis son installation, les membres de la commission se sont réunis à plusieurs reprises. Des visites sur le terrain ont été programmées afin de réaliser un diagnostic accessibilité voirie. Le quartier centre ville, étudié en priorité, fait l'objet d'un projet de ré-urbanisation et d'aménagement de la circulation.

Madame Solange VIALETTE

**Nous tenions bien évidemment Monsieur le Maire, à souligner le travail réalisé par les Associations qui ont permis de mettre en évidence les nombreuses difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes âgées.**

**Nous espérons que les travaux à venir tiendront compte de ces éléments. Il nous semble en effet plus qu'évident que notre ville ne tirerait que des avantages, à tous les niveaux, à devenir un modèle en la matière.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Merci Madame VIALETTE, il est vrai que la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées résultait d'une obligation de la loi de 2005 mais au-delà de l'obligation règlementaire, c'est une obligation morale que de travailler sur cette accessibilité.**

**Il est évident que ce premier rapport fourni par la Commission après sa mise en place en 2009, servira et sera utilisé à chaque fois que des travaux seront mis en œuvre afin de faire en sorte que l'ensemble des aménagements à venir soit exemplaire et accessible à tous.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi modificative n°2009 -526 du 12 mai 2009, et notamment son article 98,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 15 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement durable du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel 2009 annexé à la présente délibération et portant sur l'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Ville d'Annonay

# Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées

## Rapport annuel - Exercice 2009

## Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées

La Ville d'Annonay a mis en place par délibération en date du 29 mai 2008 une Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette initiative forte voulait se conformer à l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, mais surtout marquer la volonté de notre assemblée municipale de promouvoir l'égalité des droits et des chances, et la participation des personnes handicapées à la vie de la cité.

Cette instance a été mise en place solennellement le jeudi 18 décembre 2008, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône.

Pour sa première année d'existence la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a souhaité établir un état des lieux pour traitement des dossiers spécifiques. Ce travail sera approfondi en 2010.

Les membres de la commission se sont réunis à plusieurs reprises tout au long de cette année : 03 février, 1er juillet et 3 décembre 2009 (ci-joint les comptes-rendus des différents échanges). Des visites sur le terrain ont été programmées afin de réaliser un diagnostic accessibilité voirie. Un circuit a été analysé concernant le secteur de l'avenue de l'Europe pour recenser sur une zone bien déterminée toutes les difficultés, tous les obstacles auxquels peut se heurter une personne handicapée (un document ci-annexé en produit la liste la plus exhaustive).

Le quartier centre ville, étudié en priorité, fait l'objet d'un projet de ré-urbanisation et d'aménagement de la circulation. Toutes les observations faites pourront être prises en compte lors des travaux.

La géographie de la ville, sa topographie accidentée, ses passages étroits, de nombreux escaliers mais aussi des constructions anarchiques depuis de nombreuses années, font que certains quartiers pourront difficilement être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de rendre accessibles les lieux de «première nécessité» tels que les établissements de soins (Centre Hospitalier…), la Maison des Services Publics, l'Hôtel de Ville, les places publiques qui accueillent les marchés.

En ce qui concerne les transports, un travail est en cours s'agissant des déplacements en fauteuil roulant, notamment pour veiller à la mise à disposition de bus adaptés.

Les problèmes liés à l'incivisme, notamment les stationnements gênants, sont très importants. Il s'avère nécessaire de sensibiliser la population à ce sujet.

Un premier diagnostic accessibilité a été réalisé avec un rappel des différentes observations :

Rue Sadi-Carnot :

- trottoirs pas suffisamment larges, encombrés par des poubelles, des panneaux publicitaires, hauteur trop importante, absence de barrière autour des trottoirs en angle, barrières de protection pas assez longues,
- bateaux plus ou moins adaptés, en nombre insuffisant et passages piétons décalés,
- pavés enfoncés, plaques surélevées, travaux inachevés,
- places de stationnement pas normalisées (il est difficile de sortir de sa voiture)

Avenue de l'Europe :

- pas de cheminement piétons et plantes en hauteur envahissantes pour les non-voyants,
- parkings non protégés par une barrière, revêtement de sol en mauvais état (vers ancienne crèche EGS), mauvaise répartition des emplacements,
- bacs à fleurs situés en face d'un passage piéton, difficultés pour fauteuils ou poussettes pour tourner,
- nécessité d'installation d'une main courante le long des escaliers du parking SPAR,

- inaccessibilité ascenseur parking de la Valette,

— toilettes théâtre pas accessibles, confusion porte handicapée et sortie de secours.

D'autres lieux sont difficilement accessibles en raison de la hauteur des trottoirs, de traversées infranchissables (absence de bateau), d'obstacles permanents (dégradations au sol, des marches, des lampadaires) ou d'obstacles temporaires (stationnements gênants, panneaux publicitaires au milieu du trottoir, des haies envahissantes constatées). Les actions à mener sont donc multiples : abaisser les bordures de trottoirs, remettre en état les revêtements dégradés, prévoir des places de stationnement adaptées.

Les établissements communautaires (théâtre, bibliothèque, musée, piscine de Vaure, camping, gymnases, EHPAD Hôtel de Ville et Foyer Europe) seront diagnostiqués par la commission d'accessibilité de l'intercommunalité.

Une enquête est engagée à l'adresse des différents bailleurs, tant privés que publics de la ville, afin de recenser les logements susceptibles d'accueillir des personnes souffrant d'un handicap.

Un plan d'actions à suivre en 2010 sera établi. A chaque réalisation de voie nouvelle ou lors de travaux d'aménagement, il faudra en tenir compte. A terme, l'objectif est que chacun puisse se déplacer librement, aisément et en toute sécurité.

Annonay, le 24 février 2010

| | |
|---|---|
| Olivier DUSSOPT<br>Maire d'Annonay,<br>Député de l'Ardèche | Eliane COSTE<br>Adjointe à la Solidarité<br>Et à la Politique Sociale |

P.J : - comptes-rendus réunions 3 février et 3 décembre 2009,
- visite avenue de l'Europe,
- exemples concrets de difficultés d'accessibilité,
- plan du centre ville d'Annonay
- liste de logements Vivarais Habitat pour personnes handicapées

Cabinet du Maire - 24/02/10 – NS

Finances Communales

Monsieur le Maire donne alors la parole à Madame Antoinette SCHERER, Adjointe chargée des Finances, afin de présenter les délibérations portant sur le Budget 2010.

Mme SCHERER indique qu'elle souhaite tout d'abord faire une déclaration commune pour l'ensemble des éléments budgétaires puis, par la suite présenter chacune des délibérations.

## Intervention de Mme Antoinette SCHERER – Adjointe chargée des Finances

TEXTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

***LES CHIFFRES CLEF DU BUDGET PRIMITIF 2010***

L'adoption du budget primitif 2010 se traduit par 7 projets de délibération qui sont soumis ce soir au vote de notre assemblée.

Mon propos sera de vous présenter **les chiffres clefs des propositions budgétaires 2010**

### *Un cadre budgétaire qui évolue*

Le nouveau pacte communautaire voté fin 2008 avait prévu le transfert de la compétence assainissement au 01 janvier 2010.

Le Conseil Municipal d'Annonay a courant 2009 décidé de gérer en Régie le service de l'eau.

Ces 2 évènements nous amènent naturellement à modifier notre environnement budgétaire avec **la « disparition » en 2010 du budget annexe de l'Assainissement et la création d'un budget annexe spécifique à la Régie Municipale de l'Eau en substitution du budget annexe de l'eau relatif à la gestion de ce service en affermage**.

Une délibération vous est proposée pour fixer le nouveau cadre budgétaire 2010 et préciser les modalités de clôture du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de l'eau qui gérait ce service par la voie de l'affermage.

### *Les taux d'imposition 2009 seront reconduits en 2010*

Nous avons connu en 2009 une profonde modification dans l'architecture de nos ressources fiscales avec le transfert de notre taxe professionnelle à la COCOBA.

Notre ressource fiscale s'appuie désormais sur les seuls impôts ménage.

L'État vient de notifier à la Commune les bases prévisionnelles d'imposition 2010 et le maintien des taux d'imposition 2009 assure au budget une ressource de **7.960.517,00 €.**

Cette recette, qui est en augmentation de + 2,14 % (soit + 167.000,00 €), doit sa progression à la seule évolution de la matière imposable.

Les bases d'imposition 2010 progressent globalement de 2,35 % par rapport à 2009, mais cette progression est moins importante que l'année dernière :

- + 2,53 % pour la TH (contre 3,32 % en 2009)
- + 2,16 % pour le Foncier bâti (contre 3,81 % en 2009)
- + 13,64 % pour le Foncier non-bâti (6,64 % en 2009)

Les bases de TH représentent 43 % de l'ensemble des bases en 2010 contre 57 % pour le Foncier Bâti : ces chiffres sont stables d'une année sur l'autre.

**Par délibération, nous proposerons à l'assemblée de maintenir en 2010 les taux d'imposition 2009, à savoir :**

- Taxe d'Habitation : 22,17 %
- Foncier Bâti : 27,39 %
- Foncier Non-Bâti : 103,89 %

### *L'équilibre général de la section de Fonctionnement*

**Pour mémoire, le budget 2009 était un budget de transition** :

- *En raison d'une part, des équipements et des masses financières transférées à la Communauté de Communes*

- *En raison d'autre part, de l'institution d'une période transitoire au cours de laquelle la Commune d'Annonay a continué de régler des dépenses pour le compte de la CCBA, dépenses ensuite remboursées par l'EPCI : l'ensemble de ces mouvements financiers étant bien entendu budgétaires.*

**Le Budget 2010 est de ce point de vue davantage centré sur les dépenses et recettes propres à la commune, même si des mouvements financiers subsistent entre la Ville et la CCBA :**

*1. Refacturation des interventions des services techniques Ville du cadre de vie et des sports pour la maintenance des équipements transférés.*

*2. Refacturation des charges d'administration générale (finances, commande publique, Ressources Humaines, Informatique), etc… dans le cadre de notre politique de mutualisation.*

Ces données financières ont été validées au moment du calcul du transfert de charges et **la Communauté de Communes en assure bien naturellement le financement par la part de taxe professionnelle abandonnée par la Ville dans le cadre du passage en TPU.**

**Pour en revenir au Budget Principal, les crédits ouverts en section de fonctionnement s'élèvent à 21,37 M €.**

*Les dépenses réelles de fonctionnement*

- Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) en représentent 39 %

*Les recettes réelles de fonctionnement*

- Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent 65 % des recettes réelles de fonctionnement
- Les dotations de l'Etat et les participations en représentent 26 %
- Les remboursements sur rémunérations, les produits des services et produits des locations assurent les 8 % restants

La section de fonctionnement –dotations aux amortissements compris- dégage **une capacité d'autofinancement de 1,66 M€** au profit de la section d'investissement.

## *L'évolution de l'endettement*

**L'annuité des emprunts 2010 s'élèvera environ à 2,8 M €** dont environ 2,2 M€ de remboursement de capital.

**Par rapport à l'annuité effectivement mandatée en 2009, elle baisse d'environ 0,3 M€** à la faveur de taux d'intérêts relativement bas.

**L'encours de la dette est également en baisse** puisqu'en 2009, nous avons remboursé 2,3 M € et mobilisé 1 M € d'emprunt : emprunt qui figure d'ailleurs en restes à réaliser 2009, qui a été encaissé début 2010 et dont la 1ère échéance ne sera prélevée qu'en 2011.

Enfin nous **avons inscrit en section d'investissement pour l'exercice 2010 un emprunt d'équilibre de 2,45 M€** qui sera mobilisé en fonction des nécessités de l'exécution budgétaire 2010

## *Les dépenses et recettes d'équipement*

**En préambule, je voudrais souligner que nous avons repris par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009** : reprise qui impacte la seule section d'investissement à travers l'affectation du résultat de fonctionnement, le report du résultat d'investissement et l'intégration des restes à réaliser sur dépenses et recettes.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier lors de la présentation du compte administratif 2009 et je vais donc m'attacher à ne parler que des mesures nouvelles portées au BP 2010.

**Les dépenses d'équipement sont inscrites à hauteur de 6,76 M€.**

Les crédits de paiement des **opérations inscrites en AP/CP** occupent encore une part importante **(53 %)** :

- *2,36 M € pour l'achèvement de l'opération Voie de Deûme et je pense que ce sera la dernière année,*
- *1,25 M e pour la rénovation urbaine du quartier du Zodiaque et là, il s'agit du début de l'opération.*

Les délibérations correspondantes, qui ont pour objet de recaler la programmation pluriannuelle des crédits de paiement, vous seront proposées au cours de cette séance.

**Les subventions d'investissement ont été inscrites pour 1,73 M €,** dont 83 % (1,44 M €) sont liées aux opérations inscrites en AP/CP.

Les autres subventions d'équipement correspondent aux crédits d'Etat de DGE et aux dossiers financés par le Conseil Général dans le cadre du dispositif Cap Territoire (en particulier les opérations déclarées prioritaires par le Conseil Général comme les travaux dans les bâtiments scolaires).

## *Les budgets annexes des Affaires Économiques et de la Régie de l'Eau*

Concernant le **Budget annexe des Affaires Économiques** pas d'éléments particuliers à relever.

Ce budget, assujetti à la TVA, retrace l'activité de location de salles du château de Déomas et il est équilibré par une subvention du budget principal.

Concernant enfin le **Budget Annexe de la régie de l'Eau**, il présente une grande nouveauté puisqu'il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la gestion en régie directe du service de l'eau : il est donc difficilement comparable à celui de 2009 où le service était encore géré en affermage.

**Je vais laisser le soin à mon collègue Simon PLENET de vous en présenter les grandes lignes.**

Enfin, je tiens à remercier tous les services de la commune pour leur implication forte dans la construction de ce budget et tout particulièrement le service des finances pour l'excellence de leur travail.

Merci de votre attention.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**J'aurais dû demander avant l'intervention de Mme SCHERER s'il y avait une objection à la discussion commune sur l'ensemble des délibérations budgétaires et ce, afin de simplifier le débat ?**

Aucune objection n'étant formulée par l'assemblée, Monsieur le Maire donne la parole à M. Simon PLENET afin de présenter le budget annexe de la régie de l'eau.

## Intervention de Monsieur Simon PLENET - Adjoint

***LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2010***

Vous avez un document M49 présentant le budget de la régie, je vous invite à consulter les pages suivantes :

Page 8 : Elle concerne les recettes d'exploitation, nous avons 1 559 000 00 € inscrits au chapitre 70, vous avez le détail de ce chapitre page 18, il correspond essentiellement aux ventes d'eau pour 1 521 000.00 €.
Nous avons également 57 500 € aux amortissements des subventions.

Page 7 : Nous avons les dépenses d'exploitation, sont inscrites les charges à caractère général pour 798 300.00 €, vous avez également le détail page 15 à 17. On peut noter 760 000.00 € pour la sous-traitance.
Nous avons également en charges de personnel et assimilées 85 000.00 €.
Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts pour 11 500.00 €.
Les charges exceptionnelles de 33 000.00 € correspondent à notre participation à l'inter-connexion, au fonctionnement assuré par le syndicat Annonay/Serrières.
Sont inscrits 15 000 € en dépenses imprévues.

Figurent aussi en virement à la section d'investissement, un montant de 331 200.00 € et en transfert entre sections, un montant de 342 500.00 € qui correspondent aux dotations d'amortissements.

Page 8 : Nous avons donc un autofinancement de 616 200.00 €.
Pour info, au budget 2009 nous ne dégagions pas d'autofinancement et l'ensemble des investissements était financé par l'emprunt.

Page 9 : Elle correspond aux dépenses d'investissements.
Immobilisations incorporelles, 50 000 € : Il s'agit là du solde du schéma directeur d'eau potable et des études sur le périmètre de protection du Ternay.
Immobilisations corporelles, 61 000 €, sont compris 60 000 € correspondant au rachat du parc de compteurs.
Immobilisations en cours, nous avons pu voir le programme de travaux en Conseil d'Exploitation, programme pour 700 000 €.
Emprunts et dettes assimilées pour 90 000 €.
On retrouve les opérations d'ordre correspondant aux amortissements de subventions pour 57 500 €.
Nous avons donc un total de dépenses d'investissements de 958 500 €.

Page 10 : Recettes d'investissements
En subventions d'investissements, nous avons 45 000 € (DGE) correspondant aux subventions déjà acquises par décision ou arrêté.
Emprunts et dettes assimilés pour 239 800.00 € ;
On retrouve bien sûr notre virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements pour 673 700 €.

Nous avons donc un budget équilibré en dépenses à 958 500.00 €.

## Intervention de Monsieur Olivier Dussopt - Maire d'Annonay, Député de l'Ardèche

TEXTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

***LES POINTS CLEFS DU BUDGET PRIMITIF 2010***

Je remercie Antoinette SCHERER pour son exposé sur les chiffres clefs du budget 2010.

Je remercie également Simon PLENET pour sa présentation du budget annexe de la régie Municipale de l'Eau.

Je voudrais à mon tour vous faire part de quelques éléments pour rappeler que le budget est un acte politique majeur puisque c'est celui qui fonde la mise en œuvre des politiques que sont les nôtres tout au long de l'année et je voudrais souligner **les points clefs de ce budget 2010, notamment ses principales caractéristiques et orientations.**

### *Des recettes communales « mises sous tutelle » par la loi de finances 2010*

Lors du débat d'orientation budgétaire, il m'avait été reproché de mettre en cause l'Etat et en particulier le gouvernement pour ses décisions en matière de finances des collectivités locales, j'avais évoqué le retour d'une tutelle de l'Etat sur les finances locale qui veut contrôler plus que jamais l'évolution des ressources de nos communes et l'on m'avait rétorqué que c'est un procès d'intention, les faits sont pourtant là et les chiffres aussi aujourd'hui.

**La revalorisation des bases**

La loi de finances pour 2010 a limité la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1,2 % alors qu'en 2009 cette revalorisation était fixée à 1,5 % pour le non bâti et à 2,5 pour le bâti.

Je vous renvoie aux développements d'Antoinette SCHERER qui il y a quelques instants nous expliquait que les bases de Foncier Bâti – qui représentent une proportion de 57 % des bases totales – ne progressait que de + 2,16 % en 2010 contre 3,81 % en 2009 et cette différence nous la retrouvons lorsque l'on voit la restriction apportée à l'évolution règlementaire des bases.

**Les Dotations de l'Etat en berne**

Par ailleurs, et j'ai eu comme parlementaire l'occasion de le dénoncer, les dotations de l'Etat, non pas les subventions mais les dotations de fonctionnement, connaissent une situation inédite avec la Loi de Finances 2010 qui limite leur progression à 1.2 % là aussi alors même que nous savons, nous l'avons vu lors du précédent Conseil, que l'inflation en général est supérieure et que l'Association des Maires, présidée par un député UMP, établit la hausse mécanique des dépenses communales autour de 3 %. Conjuguée à de nouveaux critères de répartition, cette décision est déjà lourde de conséquences pour nous.

Je voudrais souligner que cette année, nous perdons :

- 13.000,00 € de dotation forfaitaire (DGF) malgré une hausse de la population,
- 5.000,00 € d'allocations fiscales compensatrices
- 19.000,00 € sur le produit des amendes de police (la bonne nouvelle de la semaine puisque nous l'avons appris très récemment.)

Par contre, nous gagnons et j'ai du mal à cacher mon enthousiasme, 6.600,00 € sur la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale !!! Ce qui est bien loin de compenser les pertes et surtout lorsque les dépenses ont tendance à augmenter mécaniquement, il est évident que la seule stagnation est déjà à considérer comme une baisse de notre capacité à faire.

### *La recherche d'un nouvel équilibre dans les prélèvements fiscaux*

Le Président de la République ne cesse de revendiquer la « rupture », le « changement ».
Il est vrai que du point de vue fiscal cette rupture est étonnante !!!!

Le « paquet fiscal », toute première mesure prise par Nicolas SARKOZY lorsqu'il accède à l'Elysée : plus de 14 milliards d'euros par an pris dans les poches de tous les Français pour être redistribués aux ménages les plus riches.

Dans les faits, la plupart des mesures fiscales prises par la droite depuis 2002 favorisent la rente : dévitalisation de l'ISF, bouclier fiscal, disparition des droits de succession, allègement de la fiscalité sur les dividendes… Et si peu a été fait – moins qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni – pour encadrer les bonus pharaoniques des traders et des dirigeants de la finance, nous en avons encore eu un exemple tout à l'heure.

Au total, depuis 2002, ce sont 30 milliards d'euros par an qui font l'objet d'une redistribution à l'envers des classes moyennes et populaires vers les ménages les plus aisés et les revenus financiers.

Face à un tel constat, il est à mon sens totalement indécent, en écho à mes propos précédents, de remettre en cause l'action des collectivités locales en restreignant leurs moyens alors que je rappelle, encore et encore, qu'elles représentent les trois quarts de l'investissement public dans notre pays. A ce titre là, elles participent à la croissance, à la relance et au maintien de l'emploi. Les trois quarts de l'investissement public mais seulement moins de 10 % de la dette publique totale et lorsqu'on les accuse de participer à la dette, il y a là une véritable contradiction.

Je pourrais aussi souligner que, de manière assez contradictoire, le Gouvernement appelle les collectivités locales à participer à l'effort national de maîtrise de l'ensemble de la dépense (puisque c'est ainsi qu'il dénomme sa politique de restriction) et de la dette publique tout en les incitants à massivement appuyer et participer au plan de relance qu'il a du mal à financer….

Malgré ces contraintes, et j'allais dire ces crocs-en-jambes, malgré parfois ces incohérences, nous restons fidèles à notre politique, à la fois par notre volontarisme et notre souhait d'avancer mais aussi en restant fidèles aux deux fondamentaux de notre politique budgétaire : la stabilité de la pression fiscale et l'optimisation des recettes et donc des subventions au service de nos projets pour la Ville.

**La Pression fiscale Communale ne sera pas augmentée mais sera maintenue à son niveau actuel**

Antoinette SCHERER vous l'a dit, nous sommes désireux de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Annonéens aux revenus souvent modestes, c'est pour cela que les taux d'imposition ne seront pas augmentés et que nous vous demanderons à voter une délibération qui reconduit ceux votés en 2009.

**Le Versement Transport sera augmenté**

Par ailleurs, la suppression de la Taxe Professionnelle va se traduire par un allègement de charges en direction des entreprises de plus de 10 M € pour le bassin d'Annonay comme l'a démontré une récente étude de KPMG.

Je partage le point de vue de ceux qui souhaitent que cette mesure d'allègement se traduise par des créations durables d'emplois : j'ai bien dit créations d'emploi et non profits financiers spéculatifs.

Je pense aussi que le développement des entreprises s'opère par un environnement propice, en particulier par la présence et le développement d'infrastructures le plus souvent publiques : crèches, écoles, routes, parkings, moyens de transport, logement accessibles aux familles avec les revenus les plus modestes, etc …

C'est pour cette raison et parce que je crois au développement d'un environnement propice, que je fais partie de ceux qui plaident pour un relèvement du Versement Transport, à condition :

1. Qu'il s'accompagne d'une offre de transport améliorée et le syndicat BaBus y travaille actuellement,

2. Que cela entraîne une économie générée sur les charges intercommunales des communes d'Annonay et Davézieux.

L'impact pour les redevables sera faible en regard des allègements de charges gagnés par ailleurs. L'étude présentée à la Communauté de Communes a montré que les entreprises de notre secteur allaient connaître un allégement de charges lié à la suppression de la TP de plus de 10 millions d'euros par an. Par ailleurs, le Versement Transport de notre zone est le plus bas de France à taille égale et que s'il avait été revalorisé chaque année comme la loi le prévoit, il serait déjà non pas à 0.2 comme aujourd'hui mais plutôt autour de 0.5.

Bien entendu, cette décision revient au Comité Syndical du SIVU des Transports Urbains qui sera prochainement appelé à se prononcer, avec les indications que je vous ai données mais aussi avec celles partagées par la commune de Davézieux.

Je veux aussi dire un mot à ce stade de notre débat d'une délibération que nous examinerons aussi lors de ce conseil et qui a un impact budgétaire.

***Des outils pour une gestion plus équitable de la ressource humaine***

En effet, nous examinerons dans quelques instants une importante délibération sur le régime indemnitaire des agents communaux.

On va sans doute me reprocher de créer les conditions d'une progression de la masse salariale. En vérité l'impact est faible.

En vérité j'analyse cette mesure plutôt comme une gestion de la ressource qu'une aggravation de la dépense. J'y vois :

- Le signe d'un management plus moderne
- Le gage d'un dispositif plus équitable par rapport au régime indemnitaire actuel
- La préservation des revenus des salaires les plus modestes

- La reconnaissance du travail déjà accompli -et qui reste encore à faire pour beaucoup- pour rendre notre administration plus efficace dans une période de profondes mutations (transfert des compétences, mutualisation des services, etc …)

Cet impact peut être évalué autour de 55 000 €.

C'est aussi le montant que nous allons allouer par ailleurs à la formation des personnels car je suis convaincu que c'est là aussi, un investissement dans l'humain au service de la collectivité.

J'en viens à la question des associations qui figure aussi en bonne place dans ce budget. Pour vous dire que j'assume pleinement, avec l'ensemble de mon équipe, le partenariat responsable et durable avec les acteurs de la vie associative.

## *Un partenariat assumé et responsable avec les acteurs de la vie associative*

Lors du débat d'orientation budgétaire on m'a accusé de largesses envers les associations.

Je pense que les dirigeants du GOLA, dont nous aurons tout à l'heure à examiner le projet de convention à intervenir avec la Commune, et qui voient la progression de leur subvention limitée à 1 % pour les années à venir, ont du accueillir ces propos avec « saveur » ! Pour ma part, je préfère les remercier, comme les autres associations avec qui nous sommes conventionnés, de s'être inscrits dans ce dialogue constructif mais aussi de leur action au service des Annonéens.

Nous sommes bien conscients que le niveau des subventions allouées à Annonay est plus important qu'ailleurs, pour des villes de la même taille même s'il faudrait prendre le temps de différencier celles qui ont un rôle de centralité comme Annonay, de celles qui sont en périphérie de villes plus importantes.

Chacun sait aussi que la compétence culture est désormais communautaire et qu'il a été convenu que chaque Commune conserve l'exclusivité du financement des associations situées sur son territoire.

Le levier d'action de la Commune passe donc par un dosage équitable entre les animations directement portées par la collectivité et les aides allouées aux associations culturelles.

J'ajoute, au risque de me répéter, que depuis notre arrivée aux responsabilités, la Majorité Municipale a entrepris une révision générale des conventions avec les associations en y introduisant des objectifs partagés et régulièrement évalués, ainsi que des mécanismes rigoureux qui permettent de contrôler l'évolution de la participation financière de la commune sur les années à venir : c'est ce que j'appelle un partenariat assumé et responsable.

*Une politique budgétaire rigoureuse, transparente et qui commence à porter ses fruits*

Je veux conclure cette partie sur les crédits de fonctionnement en soulignant que nous continuerons à mener une politique budgétaire à la fois rigoureuse, transparente et qui commence à porter ses fruits.

**Une politique rigoureuse** car effectivement nous demandons de lourds efforts aux services municipaux pour contenir leurs dépenses et en particulier celles liées à la gestion courante. C'est ainsi que notre budget de fonctionnement ne présente une hausse que de 1 % par rapport à 2009. Cela illustre notre rigueur dans ce domaine, et notamment en termes de suivi des principaux postes comme celui consacré aux ressources humaines. Nous donnerons la priorité cette année à la question des économies d'énergies. Il faut savoir que chaque année, la Ville d'Annonay doit dépenser environ 1 M€ en fluides et, sur ce 1 M€ nous espérons que le plan d'économies d'énergies nous fera gagner quelques marges.

**La mutualisation de nos services avec ceux du CCAS, de la CCBA et depuis le 1er janvier le CIAS, est une bonne mesure** et je suis convaincu que nous avons eu raison de la décider dès le début de notre mandat.

Ses premiers effets en termes d'économies d'échelle apparaissent au CCAS notamment qui a ainsi vu largement diminuer ses frais généraux. Cela permet à cet établissement de disposer des crédits nécessaires aux nouvelles actions qu'il mettra en place, mais aussi d'intégrer, avec l'accord de l'Etat, le programme de réussite éducative jusque là financé directement par le budget municipal. Cela permettra aussi au CCAS, de porter le service du Passeport des Services Publics qui a une vocation sociale uniquement et qui doit donc être porté par notre service social.

C'est avec le même état d'esprit que nous conduisons la réforme du régime indemnitaire. Celle-ci se traduira par la suppression progressive des bons de vêtements ; ils seront remplacés par une prime égale pour tous et par la prise en charge des vêtements de travail pour ceux de nos agents qui en ont besoin. C'est là encore une délibération de notre conseil à venir. C'est là encore une source importante d'économie en matière de gestion pour le service du Personnel et celui des Finances.

**Une politique transparente** aussi comme je le disais et je tiens à saluer le travail réalisé la Direction des Finances qui a conduit la mutualisation, la mise en place de la taxe professionnelle unique, mais aussi permis de remettre à niveau la totalité des régies municipales ou encore qui nous permet aujourd'hui de présenter un budget plus lisible.

C'est ainsi par exemple que les lignes budgétaires consacrées à la communication qui étaient gérées directement par les services, comme aux Affaires Scolaires par exemple, sont à chaque fois que cela est possible regroupées et cela explique d'ailleurs la hausse du budget communication. Ce sont des transferts d'autres services qui l'expliquent.

Cette volonté de transparence m'amène à souligner deux points :

- Le premier pour rappeler que nous avons tenu notre engagement en termes de désendettement. L'optimisation des ressources et des subventions a notamment permis de limiter le recours à l'emprunt à 1 million d'euros en 2009 alors que nous avions inscrit 2 millions au budget adopté l'an dernier. Cela amplifie la baisse des frais financiers et maintient la Ville dans une perspective de désendettement.

- Le deuxième est très lié au premier. Nous l'avons dit, nous sommes face à une contraction forte de nos ressources alors que mécaniquement nos recettes augmentent malgré les efforts décrits. Cela explique,

comme je l'ai dit à la fin de la Commission des Finances, que le virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est en, baisse par rapport à l'année passée. Nous avons cassé l'effet ciseau propre à la gestion locale, mais nous faisons face à un effet ciseau qui nous est désormais imposé par cette restriction des ressources qui sont les nôtres.

Ce dernier point est important car il conditionne très largement notre politique d'investissement pour laquelle, là aussi, nous maintenons notre cap avec une volonté d'équilibre mais aussi une vraie ambition pour la Ville et pour répondre à des besoins dont nous savons tous l'importance.

## *Une programmation équilibrée de nos investissements*

A propos des investissements et en préambule, comme l'a rappelé Antoinette SCHERER, je tiens à répéter que nous avons repris par anticipation les résultats provisoires 2009.

L'excédent cumulé de fonctionnement devrait se situer autour de 2,44 M€ : nous avons pris la décision de l'affecter en sa totalité au financement des opérations d'investissement.

Lors du vote du Compte Administratif 2009 nous reviendrons bien entendu plus en détail sur l'exécution budgétaire de l'année dernière, avec bien souvent des difficultés de comparaison par rapport aux années précédentes car comme cela a déjà été rappelé le budget 2009 est un budget de transition et d'intégration de nouvelles compétences par la Communauté de Communes.

Je ne reviendrai pas sur les crédits inscrits pour les opérations « voie de deûme » et « rénovation urbaine du quartier du zodiaque », dossiers dont nous avons eu l'occasion de parler à de nombreuses reprises. Il nous faudra, comme chaque année, adapter l'autorisation de programmes ouverte.

Les investissements inscrits au budget 2010 sont vous vous en doutez le résultat d'un arbitrage sévère tant les chantiers à engager sont nombreux et nos ressources limitées.

J'ai souhaité une programmation équilibrée, dont je vais vous épargner le sous-détail, mais je souhaite relever les opérations significatives :

**<u>En matière d'aménagement</u>**

- ↳ Frais d'étude pour la transformation du POS en PLU (100.000,00 €)
- ↳ Travaux pour le PNRQAD (100.000,00 €)
- ↳ MOE Place des cordeliers (100.000,00 €)

**<u>En matière de développement durable</u>**

- ↳ Travaux pour économies d'énergies (250.000,00 €)

**En matière de bâtiments**

- Salle des Fêtes (200.000,00 €), rénovation là aussi marquée par la volonté de réaliser des économies d'énergie
- Hôtel de Ville (100.000,00 €) qui doit être amélioré et les ateliers municipaux assurent ce chantier en régie directe
- Château de Déomas (50.000,00 €)
- Travaux bâtiments scolaires (300.000,00 €)
- Travaux de sécurité, d'accessibilité et de mise en conformité (ascenseurs, chaufferies, défense incendie Bernaudin, coffrets d'éclairage, sécurité électrique : le tout pour 80.000,00 €)

**En matière de voirie**

- Revêtements ponctuels de voirie (250.000,00 €), sachant que l'épisode de neige a évidemment gravement endommagé note voirie et qu'il faudra certainement beaucoup de temps, de moyens, pour remettre la voirie à niveau, elle était déjà dans un état assez dégradé et l'hiver rude que nous avons connu a fini de l'endommager.
- Elargissements de voirie (St Denis, .. : le tout pour 190.000,00 €)
- Voirie La Croisette (130.000,00 €)

**En matière d'équipements sportifs**

- Stade Vissenty (350.000,00 €) : Lancement de l'opération de requalification
- Stade Déomas (100.000,00 €)

**Ajoutons à cette liste plus de 470.000,00 € de crédits pour l'achat des véhicules, du matériel informatique, du mobilier, des matériels et outillages nécessaires au fonctionnement des services et notamment à ceux des ateliers municipaux que nous sollicitons beaucoup.**

**Notre volonté est très clairement de maintenir un niveau d'investissement important pour répondre aux besoins de la Ville et de nos concitoyens. Je ne cacherai pas mon inquiétude car si le contexte budgétaire global que nous connaissons n'évolue pas, les choses à Annonay comme ailleurs, deviendront chaque année plus difficiles.**

Je souhaite aussi vous dire – car nous venons de beaucoup parler d'investissement – que je suis aussi convaincu et mon équipe avec moi de l'importance qu'il y a à animer notre Ville et à la rendre à la fois plus vivante, plus gaie et plus citoyenne. C'est ainsi que des crédits sont aussi prévus, en fonctionnement évidemment, pour des opérations qui concourent à l'animation de notre ville, à l'éducation et à l'encouragement à la citoyenneté :

- Le Conseil Municipal des Jeunes
- L'accueil du critérium du Dauphiné Libéré
- Le salon du livre
- Les animations de noël
- Les animations sportives

Je souhaite aussi souligner trois choses avant de conclure.

**Un espoir d'abord avec la mise en œuvre du Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés**. L'Etat, au travers de ses agences que sont l'ANAH et l'ANRU, nous a informés du retard pris en matière d'adoption des régalements d'intervention et des taux de subventions. Nous devrions les connaitre en mai prochain.

Nous allons cependant :

- Lancer l'étude opérationnelle permettant de calibrer et définir le programme de rénovation de logements en lien avec l'ANAH dont les taux ne devraient pas trop varier des règlements de droit commun.

- Travailler avec nos partenaires, Département, Région, l'établissement public foncier EPORA pour l'élaboration du programme de rénovation urbaine et d'amélioration urbaine sur les quartiers anciens.

- Mettre en place l'équipe d'animation et de suivi avec la CCBA afin que la convention soit signée avant la fin de l'année 2010 comme cela est prévu et rappelé au Ministère du Logement le 02 février dernier.

**Un autre espoir avec la formalisation de notre projet urbain**

C'est évidemment toujours compliqué d'aborder de tels changements et je comprends les inquiétudes qui peuvent apparaître ici ou là. Donner plus de places aux piétons, tenir compte de la problématique du stationnement, embellir, les chantiers sont nombreux entre le parc Riboulon, le quartier de Fontanes soutenu par la Région pour son caractère éco-responsable, la place des Cordeliers ou encore le site de Faya à propos duquel je répète qu'il restera sous maitrise publique pour son aménagement à venir et nous ferons en sorte tant à l'occasion de l'adoption du PLU, qu'avec les différents outils d'urbanisme dont nous disposons.

Je suis convaincu de l'intérêt vital de notre Ville à bouger, à changer de visage pour être plus attrayante, pour valoriser ses atouts, notamment ses rivières, ses parcs et ses places publiques.

**La troisième chose que je veux souligner pour conclure a un gout plus amer.**

Je ne reviendrai pas sur ce que je disais tout à l'heure et sur ce que Daniel MISERY a eu l'amabilité de rappeler, la création des 30 emplois par la SAUR.

Simplement pour souligner 2 points, au-delà des créations d'emplois, cette opération et cette installation va permettre de requalifier une friche industrielle, en l'occurrence l'ancien siège social du groupe Canson à Vidalon.

C'est aussi l'arrivée de plus de 25 familles sur Annonay, de la population en plus et du pouvoir d'achat en plus pour le commerce local.

Je suis évidemment très heureux de ce partenariat conclu avec la SAUR. Il souligne la qualité de notre relation et répond aux inquiétudes de celles et ceux qui craignaient le départ du centre d'Annonay. Je pense aux salariés dont je veux à nouveau dire l'attitude responsable.

Nous avons tenu nos engagements.

Comme nous l'avions dit dans notre programme, nous avons mis en place un contrôle public direct de la gestion de l'eau avec une baisse des prix à l'usager. Grâce à la mise en place d'une équipe performante pour gérer la régie, grâce aussi au marché de sous-traitance que nos avons conclu, nous garantissons la qualité et la sécurité de l'approvisionnement même s'il reste quelques difficultés en termes de facturation mais cela est en cours de règlement et je tiens à assurer les abonnés qu'ils ne paieront évidemment pas plus que ce qu'ils consomment et que ce qui pourrait l'être en début d'année, sera évidemment rattrapé.

Enfin, nous avons garanti le maintien des emplois, et mieux encore de nouveaux sont créés à Annonay.

Je crois que nous en serons tous d'accord, c'est une bonne nouvelle mais là où l'amertume vient c'est avec les échos que nous avons eu tout à l'heure, avant l'ouverture de ce conseil municipal et l'annonce d'une menace qui pèse sur plus de 150 emplois au sein du groupe GPV.

Nous l'avons dit, GPV est aujourd'hui la propriété d'actionnaires, presque tous des établissements bancaires ou financiers qui gèrent ce type d'actifs comme un portefeuille boursier et sans valeur humaine.

Je l'ai également dit tout à l'heure, j'ai reçu le PDG, écrit au Ministre de l'Industrie et j'espère que nous pourrons trouver une issue favorable à ce dossier là. L'amertume est évidemment encore plus grande lorsque l'on met les deux informations entre SAUR et GPV face à face.

Pour conclure, je souhaite :

➯ **D'une part,** remercier les élus, les membres de ma majorité qui m'ont accompagné chacun dans leur délégation, pour leur implication dans cette préparation, mais aussi pour les sacrifices qu'ils ont souvent consentis pour que l'on arrive tous ensemble, à « faire selon nos moyens et non au-delà ».

➯ **D'autre part,** remercier nos partenaires au premier rang desquels la Région et le Conseil Général pour le soutien qu'ils nous apportent, ils répondent systématiquement présents, ainsi que les représentants locaux de l'Etat, je pense à M. le Sous-Préfet, Vivarais Habitat ou encore EPORA que j'ai cité, notre établissement foncier.

➯ **Enfin,** je tiens à remercier tout comme Antoinette SCHERER l'a fait, les chefs de services et l'ensemble du personnel municipal pour leur implication et leur travail, avec évidemment des remerciements particuliers pour Sylvain BATIN, Véronique GACHE et l'ensemble du service des Finances qui ont été les véritables chevilles ouvrières du travail que nous vous présentons aujourd'hui.

Merci de votre attention.

## Intervention de Monsieur François SIBILLE – Membre du Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur DUSSOPT, vous comprendrez que nous n'avons pas tout à fait la même lecture de votre budget que vous, votre attitude est pour le moins paradoxale en préambule, vous regrettez la faible augmentation des bases d'imposition votées par le Parlement et en même temps, vous vous félicitez de ne pas avoir bougé les taux des impôts à Annonay.

Je crois que c'était une attitude sage des parlementaires que de voter une augmentation de 1.2 % dans la période justement de crise que vous avez soulignée. Néanmoins, cette augmentation représente un produit de + de 200 000 €, cela grâce à la valorisation des bases.

Ceci est notamment dû au nombre de nouveaux logements. On voit bien ici l'efficacité et l'utilité des opérations de promotion de la construction menées par l'ancienne équipe.

Vos recettes fiscales augmentent bel et bien de 200 000 €, vous auriez pu donc faire mieux en travaillant à recettes constantes, ce qui vous aurait permis de faire baisser les taux d'imposition.

Concernant votre Budget Primitif, nous regrettons qu'à aucun moment les projets n'aient été débattus dans chacune des commissions concernées. Nous découvrons les projets aujourd'hui et cela n'est pas très démocratique.

Sur le fond M. le Maire, nous constatons que comme nous l'avions souligné lors du débat d'orientation budgétaire, et comme nous le craignions, l'investissement est sacrifié.

Vous présentez un budget de fonctionnement en baisse, mais en réalité, vous êtes « sauvé » par le désendettement.

La charge financière en diminution de 330 000 €, soit 32 %, représente la principale source d'économie. Et cela M. Le Maire, vous ne pouvez pas vous en attribuer le mérite intégral, c'est le fruit du travail de l'équipe qui vous a précédé.

Par contre, on constate une diminution de l'autofinancement consacré à l'investissement de 44 %.

On peut constater par exemple une baisse de 500 000 € au niveau des dépenses d'équipement, 65 000 € sur l'entretien courant.

Il n'y a donc plus assez d'argent pour investir car **c'est votre choix.**

Vous ne réduisez pas assez vos dépenses. Vous ne maîtrisez pas votre budget de fonctionnement, en distribuant généreusement subventions et indemnités.

Outre cela, certaines dépenses nous semblent exagérées, par exemple :

- ↳ 23 000 € pour avoir le départ d'une étape du Dauphiné Libéré, nous nous étions opposés à cette dépense, et de l'avis de nombreux professionnels, cette opération coûteuse ne rapporte pas grand-chose à la ville, contrairement à une arrivée d'étape mais qui elle évidemment est beaucoup plus coûteuse.

- ↳ Une augmentation du poste colloques et séminaires de + 275 %
- ↳ Voyages et déplacements augmentation de + 15,50 %
- ↳ Autres services extérieurs + 17,90 %
- ↳ Encore Quelques chiffres pour mémoire : en 2007, les indemnités des élus se montaient à 130 000 € vous avez ensuite augmenté de près de 70 000 € et cette année vous baissez de 5 000 €, c'est très bien mais il y a encore de gros efforts à faire.

Vous avez donc baissé de 44 % le virement à la section d'investissement : nous voilà bien au cœur du problème.

Vous entraînez la ville sur une pente dangereuse, comme je vous l'avais déjà indiqué, vous paupérisez cette ville, vous hypothéquez gravement l'avenir en privilégiant les dépenses de fonctionnement à court terme, pour faire plaisir, sans ce soucier de l'avenir.

Les investissements sont sacrifiés, un exemple, concernant le stade de Vissenty, vous indiquez 350 000 € de travaux, alors qu'en commission, il avait été décidé de procéder par tranche, sur une enveloppe globale de travaux de 2 583 360 €, la première tranche devait se situer aux alentours de 750 à 800 000 €, pouvez-vous m'expliquer cette différence ?

Autres points :

Nous constatons de très importants restes à réaliser, ce qui n'est pas très sain, comment expliquez-vous cela ?

A la ligne « Total des dépenses d'investissement de l'exercice «, il y a un reste à réaliser de 2 295 908 €.

Or, à la ligne « Total des recettes d'investissement » page 41, il est indiqué un reste à réaliser de 1 332 561 €.

On peut donc supposer qui si vous aviez réalisé, il vous aurait manqué près de 1 M€.

Les subventions conventionnées que vous avez évoquées, se montent à la somme invraisemblable de 451 799 €.

En 2008, elles étaient de 170 000 € soit une augmentation de + 165 %, parallèlement à cela, dans le même temps, les subventions aux sports se montent à 256 500 €, contre 238 000 € en 2008, soit + 7,7 %.

Nous voilà encore une fois au cœur du problème, avant vous, les subventions à la culture et au sport étaient à peu près équilibrées. Aujourd'hui, vous faites deux poids et deux mesures, + 165 % à la culture, + 7,7 % aux sports.

Les clubs sportifs, qui font œuvre éducative tout au long de l'année, sont donc les parents pauvres de votre politique.

Autre dépense inconsidérée avec la forte augmentation du budget « catalogues et imprimés ». En passant notamment d'un bulletin municipal par an à 4 par an, ceci pour faire votre autopromotion. Peut-être pourriez-vous accentuer votre appel aux entreprises privées Monsieur le Maire ?

Vous dépensez les deniers publics sans penser au lendemain tel un ménage qui dilapiderait son argent en loisirs au lieu d'investir dans un logement.

Comme nous vous l'avons souvent dit, il est très facile et agréable de faire plaisir au plus grand nombre en octroyant des subventions, mais la ville d'Annonay n'en a pas les moyens aujourd'hui.

Pour conclure, vous êtes bien la cigale de la fable qui risque de se retrouver fort dépourvue, après avoir chanté tout l'été !!!!, mais en fait, je ne me fais pas de soucis pour vous, M. le Député Maire, ce sont les Annonéens aux revenus plus modestes auxquels je pense.

## Intervention de Monsieur Daniel MISERY - Elu Indépendant

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

En étudiant ce budget, je n'ai pu m'empêcher de comparer les arcanes de la comptabilité publique aux voies du Seigneur. Elles sont impénétrables !

J'en voudrais pour preuve le montant des emprunts et dettes assimilées, le chapitre 16 de la section investissement.

Dans le cadre de la présentation générale, à la page 11, figure à ce chapitre une ligne de 2.208.000 euros contre 2.312.000 euros au titre du BP 2009. Là où le problème se corse, c'est que pour le même chapitre, sont inscrits dans le détail des recettes, à la page 37, 2.448.134 euros.

Il y a sans doute une explication, mais je confesse ne pas l'avoir trouvée. Je ne suis pas un spécialiste des finances publiques.

Aussi, plutôt que de me perdre dans une étude trop exhaustive, j'ai préféré comparer ce document budgétaire aux orientations que vous nous aviez présentées lors de la précédente séance. J'en retiendrai 4 :

- Enclencher un mouvement de désendettement ;
- Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Poursuivre la politique d'investissement en y intégrant le développement durable et enfin ;
- Maintenir les taux de fiscalité sur les ménages.

### Enclencher un mouvement de désendettement

Pour en comprendre l'impérieuse nécessité il faut avoir à l'esprit – vous nous l'avez rappelé - que le remboursement des annuités d'emprunt, capital et intérêt compris, représente 12 % de notre budget.

Vous nous aviez proposé de limiter l'appel à l'emprunt à hauteur de 2.000.000 d'euros. Le pari est presque tenu.

### *Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement*

Dans le projet de budget qui nous est proposé, ces dépenses de fonctionnement passent de 22.726.523 euros à 21.371.794 dont 11 millions d'euros pour les dépenses de personnel, en diminution de 89.000 euros par rapport au budget de l'année précédente.

Je note également que le poste autre personnel extérieur est également en baisse d'un peu plus de 29.000 euros. L'effort n'est pas négligeable, mais insuffisant si l'on compare le ratio de la ville d'Annonay à celui de la strate de population équivalente, 56,8 % contre 55 %.

Les subventions aux associations, y compris les subventions conventionnées, progressent de 4 %. La participation au Contrat Urbain de Cohésion Sociale est, elle aussi, en hausse de 6,25 %. Ce n'est pas un reproche, mais un constat et la traduction de la volonté municipale de répondre aux besoins de nos concitoyens, en particulier de nos concitoyens les plus démunis.

Trois chiffres encore pour clore ce chapitre, les dotations et autres participations de l'Etat, de la Région et du Département diminuent de près de 82.000 euros, le fonds de compensation de TVA est divisé par deux et passe de 1.395.000 euros à 615.000. Autre fléchissement, celui du virement à la section d'investissement qui passe de 1.334.537 euros en 2009 à 1.030.924 euros cette année.

### *Poursuivre la politique d'investissement*

Le budget investissement est équilibré à 32.856.571 euros contre 30.551.021 euros en 2009.

Parmi les principales dépenses, il convient de citer :

- la Voie de Deûme, 2.361.868 euros

- des travaux au stade de Vissenty, 350.000 euros,
  à Déomas, 100.000 euros,
  à l'hôtel de ville 100.000 euros, hors installation de l'ascenseur, un peu plus de 18.000 euros,

- les travaux à la salle des fêtes, 200.000 euros
- l'ANRU, 1.223.500 euros
- des travaux d'élargissement de voiries, 190.000 euros, je pense qu'il s'agit de la dernière tranche du chemin de Saint-Denis
- des travaux de voirie à la Croisette, 130.000 euros
- ainsi qu'une première tranche de 100.000 euros pour le PNRQAD
- sans oublier une enveloppe de 250.000 euros pour des dépenses d'économie d'énergie.

L'ensemble de ces dépenses était inscrit dans vos orientations, à l'exception de la réalisation de la station d'épuration de Châtinais, dont vous nous annonciez le début des travaux au cours de l'année 2010.

### *Maintenir les taux de fiscalité sur les ménages*

Promesse tenue, les taux d'imposition votés en 2009 seront maintenus à savoir :

- 22,17 % pour la taxe d'habitation,
- 27,39 % pour le foncier bâti et
- 103,89 % pour le foncier non bâti,
- auxquels il conviendra d'ajouter 1,2 % correspondant à la revalorisation des bases foncières locatives votées par l'Etat.

Pour être conformes à vos orientations, ces taux de fiscalité sur les ménages appellent néanmoins quelques réflexions. Si on les rapproche des taux pratiqués dans les villes de strates identiques à celle d'Annonay, la taxe d'habitation supportée par nos concitoyens est supérieure de 48 % au taux moyen, la taxe sur le foncier bâti, de 41,7 % et la taxe sur le foncier non bâti de 228 %.

Au palmarès national des villes de 17.000 à 19.999 habitants, pour la seule taxe d'habitation, Annonay se classe parmi les 10 villes les plus imposées de France.

Pour nous permettre une analyse encore plus exacte de ces taux d'imposition, je me suis livré à une recherche sur 20 ans, de 1989 à 2009. Cette fourchette assez large nous permet de dépassionner et dépolitiser le débat, gauche et droite ayant été, alternativement, en responsabilité au cours de cette période.

Depuis 1989, en 20 ans, l'inflation a progressé de 43,50 %, les bases locatives, de 36,90 %, notre taxe d'habitation, en prenant en compte l'évolution des bases, de 52,28 %. Quant à la taxe foncière sur le bâti, elle a, au cours de la même période, augmenté de 84,80 %.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ces chiffres parlent d'eux-mêmes et nous imposent une réflexion profonde sur l'évolution de notre fiscalité. Ce n'est pas l'objet de notre débat de ce soir, mais je demeure convaincu qu'à l'avenir nous ne pourrons nous contenter de maintenir les taux de fiscalité actuels. Vous devrez, nous devrons, poursuivre le mouvement de désendettement, contenir plus que jamais l'évolution des dépenses, accroître nos recettes, je pense notamment à la taxe locale sur les publicités extérieures, voire la taxe sur les supports publicitaires, afin de ne pas faire supporter aux seuls ménages nos besoins de financement. Plus de 4.000 communes les ont déjà mises en place.

Pour en revenir à ce budget 2010, globalement il traduit une évolution intéressante, mais elle est encore trop timide. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

### Intervention de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Membre de la Majorité Municipale

Monsieur le Maire,

Cela ne vous étonnera pas, je voterai ce budget mais je souhaite dire pourquoi et peut-être, donner quelques explications à Daniel MISERY pour à la fois convenir que son analyse est juste mais peut-être incomplète.

En fait, si depuis 20 ans même si la gestion municipale gauche/droite à Annonay ne l'a pas toujours été en proportion égale, puisqu'il y a eu un passage de 2 ans ½ seulement d'une mairie de gauche dans cette commune.

La réalité est que nous sommes aujourd'hui dans une ville de 17 000 habitants, 18000/20 000 peut-être il y a 20 ans mais, au milieu d'un bassin de 30 000 habitants, éloignée de toute métropole et en fait, lorsque nous examinons les services publics offerts ici à Annonay, pour maintenir justement l'attractivité de l'ensemble de ce bassin, on se rend compte que l'on est bien avec des services publics de la tranche des 30 000 habitants.

Pour ce qui est du travail effectué et je salue réellement toute l'équipe municipale d'Annonay car la démarche n'était pas si évidente que cela en un an, de décider de « faire la paix » avec les voisins et de bâtir un projet qui consiste en fait à transférer ces équipements qui concernent la totalité de la population de ce bassin.

Pour le moment, nous n'en voyons pas encore les effets. Nous achevons la première étape, étape de construction, j'ai indiqué plusieurs fois que cette année 2010 serait une année de consolidation de ce travail et je crois que c'est dans le temps que nous en verrons réellement les effets.

Je voudrais quand même saluer à mon tour le travail de nos services mutualisés, de l'équipe municipale, d'une large majorité, j'insiste sur les termes « large majorité » et j'apprécie votre abstention M. MISERY car j'imagine aujourd'hui, qu'il est difficile de voter contre ce budget là tellement il paraît à la fois raisonnable mais pertinent dans les choix qui ont été faits, dans les équilibres entre le fonctionnement et l'investissement, entre le désengagement au niveau des emprunts, c'est vraiment un budget clairvoyant et donc, je peux le dire, c'est avec fierté que je voterai ce budget parce qu'il prépare l'avenir et un avenir à l'échelle de ce bassin.

## Intervention de Madame Solange VIALETTE – Membre du groupe d'Opposition Municipale

Je souhaiterais vous poser quelques questions par rapport à ce budget :

- **Ligne 6554 :** Contribution aux organismes de regroupement, pouvez-vous nous donner des précisions sur cette ligne ?
- **Lignes 657480 et 657481 :** Subvention à diverses associations et subventions conventionnées
  Pouvez-vous nous donner des explications sur ces évolutions de montants ?
- **Lignes 70631 et 70632 :** Redevance et droits des services sportifs et loisirs
  Que se passe-t-il ?
- **Ligne 024 :** Produit de cession d'immobilisation, pouvez-vous nous préciser de quoi il s'agit ?

Monsieur le Maire indique qu'il sera répondu à toutes les questions dans leur globalité après que celles-ci aient été posées.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire donne alors la parole à M. Daniel MISERY.

Monsieur Daniel MISERY

**Monsieur le Président,**

**Je ne nie pas l'effort qui a été accompli mais je pense que l'on ne peut se passer d'une réflexion intégrant en particulier cette taxe sur les emplacements publicitaires. Elle aurait au moins pour mérite peut-être, d'en supprimer quelques uns.**

Monsieur le Maire indique qu'il partage assez les propos de M. MISERY puis, afin de répondre aux questions de Mme VIALETTE, il donne la parole à Mme SCHERER.

Madame Antoinette SCHERER

↳ **Ligne 6554 :** *Contribution aux organismes de regroupement*

Nous avons anticipé le fait que le Versement Transport allait probablement augmenter (au niveau du SIVU Babus) et que de ce fait, notre contribution comme celle de Davézieux, allait diminuer. Nous avons donc à ce niveau là, fait une baisse prudente, sachant que la SIVU ne s'est pas encore prononcé.

↳ **Lignes 657480 et 657481 :** *Subvention à diverses associations et subventions conventionnées*

Des répartitions ont été effectuées de manière un peu différente.
Les subventions à diverses associations concernent des associations sportives, sociales, promotion de la ville.

Les subventions conventionnées concernent les Centres Sociaux, le GOLA, CAP SOLIDAIRE, MJC, FONJEP, APSOAR, ILE AU LARGE, COMITE D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL et ANNONAY +.

**Vous avez raison M. SIBILLE, il y a eu une grosse augmentation, mais énormément d'associations culturelles n'avaient plus de subvention depuis la dernière municipalité. Effectivement, nous avons rétabli un certain nombre de subventions.**

Madame Solange VIALETTE

**Nous avons toujours subventionné les associations.**

Madame Antoinette SCHERER

**Ah non, l'APSOAR n'était plus subventionné, certaines subventions n'existaient plus.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

↳ **Ligne 024 :** *Produit de cession d'immobilisation*

Il s'agit d'un produit de cession de terrain à la Communauté de Communes dans le cadre de la construction de la nouvelle déchetterie.

Madame Antoinette SCHERER

↳ **Lignes 70631 et 70632 :** *Redevance et droits des services sportifs et loisirs*
Ces 5 000 € sont affecté à la patinoire que l'on met en place à Noël.
Les caractères de loisirs concernent des animations municipales et stages

municipaux.

Monsieur François SIBILLE

**J'ai noté une augmentation importante + 50 % du versement transport ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'est ce que j'ai annoncé.**

Monsieur François SIBILLE

**Vous avez donc anticipé une hausse très importante ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Non, prudente car nous anticipions une hausse de 0.2 à 0.4 % ce qui nous placerait encore en dessous de la moyenne nationale pour des villes de même strate.**

Monsieur François SIBILLE

**Pour répondre à votre propos, vous avez dit que cela allait toucher de nombreuses entreprises qui allaient percevoir énormément de subventions, finalement non.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Non j'ai dit que cela allait toucher les entreprises qui bénéficiaient de l'allègement de la TP.**

Monsieur François SIBILLE

**Simplement, cela concerne malheureusement dans l'Ardèche et le nord Ardèche beaucoup de PME aussi lesquelles ont du mal à se battre tous les jours au niveau compétitivité cela va donc aussi alourdir leurs charges.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Elles ont aussi moins de TP et, dans la mesure où cela est proportionnel à la masse salariale, l'impact est réparti. Nous estimons que l'impact VT fera moins de 5 % de l'impact positif pour elles, de l'exonération de TP.**

Madame Solange VIALETTE

## *Budget annexe de la régie de l'eau*

C'est le premier budget de la régie, et nous le prenons comme tel. Nous regarderons la réalité de son exécution.

Quelques remarques tout de même :

Les coûts de personnel de la régie sont estimés à 85 000 € pour assurer le contrôle du prestataire qui coûte 760 000 €, ce qui représente un peu plus de 11 %. On arrive à des coûts d'encadrement (personnel seulement) supérieurs à ce qu'on reprochait dans l'affermage pour les frais de structure.

Petite remarque pour sourire :

Il est prévu 300 € de fournitures administratives pour l'année, il ne faudra pas s'écarter effectivement, même si par ailleurs vous avez inscrit 15 000 € d'imprévus…Ce qui démontre combien le détail a été examiné…..

Pour être plus sérieux, nous notons que la prévision de la régie s'établit à :

- Dépenses : 1 285 300 € hors virement à la section d'investissements pour 331 200 €
  *(1 616 500 – 331 200 = 1 285 300)*

- Recettes : 1 616 500 € dont ventes d'eau pour 1 559 000 €

C'est donc sur cette prévision budgétaire que la régie sera jugée en fonction de son résultat.

Monsieur François SIBILLE

***Budget annexe de la régie de l'eau***

**Encore une fois, l'on peut s'interroger de nouveau sur l'utilité du passage en régie. Pardonnez-moi mais je serai moins dithyrambique que Daniel MISERY…**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**On ne peut pas être parfait.**

Monsieur François SIBILLE

**Et ce, d'autant plus qu'il semble que vous avez été obligé de faire d'importantes concessions à la SAUR pour qu'elle installe un centre opérationnel à Annonay. Ce dont au demeurant je me félicite.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Quelles concessions ?**

Monsieur François SIBILLE

**En terme de loyer à priori.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Le loyer sera fixé en fonction du prix du marché minoré des subventions de l'Etat, de la Région comme dans tout montage d'accompagnement au développement économique.**

Monsieur François SIBILLE

**Et à priori, vous mettez un agent municipal à disposition.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je souhaite que nous accueillions très bien les 25/28 familles qui vont arriver et parmi le personnel municipal, l'une d'entre elles sera chargée de répondre à leurs questions.**

**Nous transmettrons les coordonnées de cet agent afin qu'elle puisse les renseigner sur les conditions associatives, scolaires, logement et ce, de manière à ce que ces familles aient un interlocuteur unique. Ce n'est pas tout à fait une mise à disposition mais plutôt la désignation d'un interlocuteur.**

Monsieur François SIBILLE

**Sans le passage en régie, le problème est que vous n'auriez pas eu besoin de faire tous ces artifices et au final, les contribuables annonéens s'en porteraient mieux.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Savez-vous combien de villes étaient candidates au cockpit ?**

Monsieur François SIBILLE

**Je ne sais pas.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Une centaine.**

Monsieur François SIBILLE

**C'est très bien.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Avant de procéder au vote et s'il n'y a plus d'observations, je voudrais simplement rassurer Daniel MISERY sur la station de Châtinais. Elle fait partie des restes à réaliser, elle sera réalisée en 2010, sur le budget 2009. Dans ce type d'ouvrage un certain nombre de précautions, de sondages, doivent être pris, elle n'apparaît donc pas budgétairement mais sera réalisée sur l'année 2010.**

**Sur le FCTVA, la division par 2 est logique, j'avais d'ailleurs dit que c'était une bonne mesure puisque nous avons bénéficié du doublement de l'annuité versée au travers de ce dispositif.**

**Sur le point technique que vous avez soulevé, nous n'avons pas de réponse immédiate vous vous en doutez, mais nous regarderons cela pour vous le faire passer ; la petite différence d'une dizaine de milliers d'euros qu'il faut que l'on corrige.**

**En réponse à ce que vous avez soulevé M. SIBILLE, sur les conventions, effectivement il y a une hausse forte des dépenses inscrites pour les associations et les subventions conventionnées, Antoinette SCHERER a rappelé que cela relevait de notre projet politique que de soutenir le monde culturel et des associations que la municipalité précédente ne soutenait pas ou beaucoup moins.**

**Cela vient aussi du fait d'une question de répartition puisque comme cela a été dit aussi, certaines associations étaient subventionnées dans le cadre du budget de subventions classiques et nous les avons conventionnées. Le fait de les avoir conventionné les fait changer de chapitre ce qui explique aussi largement la hausse que vous pointiez.**

**Je voudrais simplement dire que sur Vissenty nous allons fonctionner avec un système pluriannuel car effectivement nous n'avons pas les moyens de réaliser l'ensemble de la programmation sur une seule année et ce qui est important est de l'amorcer avec l'inscription des 350 000 € que vous avez évoqués.**

**Dire aussi que l'investissement n'a pas été sacrifié comme vous le dites, dans la mesure où effectivement l'on peut sembler en recul mais c'est ne pas prendre en compte le fait que sur l'année 2009 comme sur l'année 2008 d'ailleurs, la réalisation et le financement de la Voie de Deûme pesaient d'un poids extrêmement conséquent, financés pour moitié par le Conseil Général il faut le rappeler et que c'était aussi cela qui gonflait certainement pour la bonne cause, le budget d'investissement.**

**En conclusion, je ne suis pas surpris que vous ne soyez pas d'accord avec notre analyse et notre orientation budgétaire, l'inverse me surprendrait et me gênerait presque, je suis persuadé que nous allons dans le bon sens et convaincu que ce budget comme cela a été dit, est à la fois raisonnable car il tient compte d'un contexte, de nos ressources et en même temps, il répond autant que possible aux besoins de nos concitoyens et c'est pour cela que je suis heureux que nous puissions l'adopter et faire en sorte avec lui, de continuer à la fois les chantiers que nous avons ouverts et d'en débuter de nouveaux.**

## 2010/ 37. DÉTERMINATION DU CADRE BUDGÉTAIRE

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que cette délibération a pour objet de préciser le cadre budgétaire.

Elle permet, dans le prolongement des décisions prises ces 2 dernières années avec le transfert des compétences et le passage en régie des services de l'eau et de l'assainissement, de modifier et de fixer le nouveau cadre budgétaire communal applicable à compter de l'exercice 2010.

**Budgets qui seront clos à l'issue du vote sur compte administratif 2009**

1. *Budget Annexe de l'Assainissement*

   a) Clôture prononcée en raison de transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (CCBA) et ce, à compter du 01 janvier 2010.

   b) Les résultats de l'exercice 2009, constatés au Compte Administratif 2009, seront repris au budget annexe qui sera créé à la CCBA.

2. *Budget Annexe de l'Eau*

   a) Clôture prononcée en raison du changement du mode de gestion du Service de l'Eau et de la nécessite de créer un budget annexe pour la régie de l'eau -régie non dotée de la personnalité morale- mais dotée d'un compte au trésor distinct de celui du budget principal

   b) Les résultat 2009 du budget annexe de l'eau, constatés au Compte Administratif 2009, seront repris dans le budget de la régie de l'eau ouvert au titre de l'exercice 2010.

**Cadre Budgétaire à compter de l'exercice 2010**

- Budget Principal – Norme M14
- Budget Annexe des Affaires Économiques – Norme M14
- Budget de la Régie de l'Eau – Norme M49

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE DE :**

**PRONONCER** la clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement dans les conditions et modalités définies ci-dessus.

**FIXER** le cadre budgétaire applicable à compter de l'exercice 2010 dans les conditions fixées ci-dessus.

**CHARGER** Monsieur le Maire à procéder aux démarches utiles pour l'application de cette délibération.

**CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay de procéder aux démarches et opération comptables utiles pour l'application de cette délibération.

## 2010/ 38. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2010

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique à l'assemblée communale qu'il appartient chaque année au Conseil Municipal de fixer des taux communaux d'imposition.

Pour mémoire, les taux votés pour l'année 2009 s'établissaient comme suit :

— Taxe d'Habitation : 22,17 %
— Taxe Foncière (bâti) : 27,39 %
— Taxe Foncière (non-bâti) : 103,89 %

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2010 qui viennent d'être notifiées par les Services de l'État (état 1259), le produit attendu à taux constant s'élève à **7.960.517,00 €.**

| | Bases prévisionnelles 2010 | Maintien taux d'imposition 2009 | Produit attendu à taux constants |
|---|---|---|---|
| Taxe d'Habitation | 13 609 000 € | 22,17% | 3 017 115 € |
| Foncier Bâti | 17 788 000 € | 27,39% | 4 872 133 € |
| Foncier non Bâti | 68 600 € | 103,89% | 71 269 € |
| **TOTAL** | **31 465 600 €** | | **7 960 517 €** |

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, proposition est faite de reconduite en 2010 les taux d'imposition 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE.

Par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

Et par 01 voix s'abstenant :

M. Daniel MISERY.

**DÉCIDE** de reconduire en 2010 les taux d'imposition 2009, à savoir :

a) Taxe d'Habitation : 22,17 %
b) Taxe Foncière (bâti) : 27,39 %
c) Taxe Foncière (non-bâti) : 103,89 %

**PRECISE** que le produit fiscal attendu sera inscrit à l'article 7311 du budget de l'exercice.

**2010/ 39. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010- BUDGET PRINCIPAL**

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Principal se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : 21.371.794,00 €
- Section d'Investissement : 11.484.777,58 €

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---|---|---|---|---|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Mesures Nouvelles | 21 371 794,00 € | 21 371 794,00 € | 9 188 868,98 € | 6 909 116,28 € |
| **Résultat 2009 repris par anticipation** | | | | |
| Résultat reporté | | | | 802 850,00 € |
| Résultat affecté | | | | 2 440 250,00 € |
| Restes à réaliser | | | 2 295 908,60 € | 1 332 561,30 € |
| **TOTAL INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2010** | **21 371 794,00 €** | **21 371 794,00 €** | **11 484 777,58 €** | **11 484 777,58 €** |

Les résultats d'exécution 2009 ont été repris par anticipation, tels qu'ils ressortent dans le tableau ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE.

Par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

Et par 01 voix s'abstenant :

M. Daniel MISERY.

**DECIDE :**

**D'ADOPTER** le budget primitif 2010 – budget Principal – tel qu'il ressort du tableau ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

**DE PROCÈDER** à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Propositions Nouvelles | VOTE du Conseil |
|---|---|---|---|---|
| 011 | CHARGES A CARACTERES GENERAL | 4 112 849.00 | 4 016 710.00 | 4 016 710.00 |
| 012 | FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 11 089 394.00 | 11 000 000.00 | 11 000 000.00 |
| 014 | ATTENUATION DE PRODUITS | | | |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 3 805 563.00 | 3 616 060.00 | 3 616 060.00 |
| **Total des dépenses de gestion courante** | | 19 007 806.00 | 18 632 770.00 | 18 632 770.00 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 1 002 800.00 | 670 000.00 | 670 000.00 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 141 019.99 | 156 950.00 | 156 950.00 |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT | 0.48 | 30 000.00 | 30 000.00 |
| **Total des dépenses réelles de fonctionnement** | | 20 151 626.47 | 19 489 720.00 | 19 489 720.00 |
| ***023*** | ***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*** | ***1 842 107.00*** | ***1 030 924.00*** | ***1 030 924.00*** |
| 042 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 732 790.00 | 851 150.00 | 851 150.00 |
| ***Total des dépenses d'ordre de fonctionnement*** | | ***2 574 897.00*** | ***1 882 074.00*** | ***1 882 074.00*** |
| **TOTAL** | | 22 726 523.47 | 21 371 794.00 | 21 371 794.00 |

| | |
|---|---|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 21 371 794.00 |

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|---|---|
| **SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES** | **A2** |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Propositions Nouvelles | VOTE du Conseil |
|---|---|---|---|---|
| 013 | ATTENUATION DE CHARGES | 357 300.00 | 265 800.00 | 265 800.00 |
| 70 | VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | 2 470 670.00 | 1 349 400.00 | 1 349 400.00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 13 634 744.00 | 13 828 367.00 | 13 828 367.00 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 5 480 000.00 | 5 398 227.00 | 5 398 227.00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 285 960.00 | 301 500.00 | 301 500.00 |
| 79 | TRANSFERTS DE CHARGES | | | |
| **Total des recettes de gestion courante** | | 22 228 674.00 | 21 143 294.00 | 21 143 294.00 |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 7 556.00 | 5 000.00 | 5 000.00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 10 000.00 | 5 000.00 | 5 000.00 |
| **Total des recettes réelles de fonctionnement** | | 22 246 230.00 | 21 153 294.00 | 21 153 294.00 |
| 042 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 141 790.00 | 218 500.00 | 218 500.00 |
| ***Total des recettes d'ordre de fonctionnement*** | | ***141 790.00*** | ***218 500.00*** | ***218 500.00*** |
| **TOTAL** | | 22 388 020.00 | 21 371 794.00 | 21 371 794.00 |

| | |
|---|---|
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 21 371 794.00 |

| | |
|---|---|
| Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 663 574.00 |

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|---|---|
| SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Reste à réaliser | Propositions Nouvelles | VOTE du Conseil | TOTAL (=VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 185 600.00 | 109 663.53 | 115 000.00 | 115 000.00 | 224 663.53 |
| 204 | SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES | | 59 724.40 | 20 000.00 | 20 000.00 | 79 724.40 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 803 240.00 | 328 161.99 | 532 000.00 | 532 000.00 | 860 161.99 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 6 262 486.00 | 1 798 358.68 | 6 095 368.98 | 6 095 368.98 | 7 893 727.66 |
| | Total des opérations d'équipement | | | | | |
| **Total des dépenses d'équipement** | | 7 251 326.00 | 2 295 908.60 | 6 762 368.98 | 6 762 368.98 | 9 058 277.58 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 2 312 000.00 | | 2 208 000.00 | 2 208 000.00 | 2 208 000.00 |
| 020 | DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| **Total des dépenses financières** | | 2 312 000.00 | | 2 208 000.00 | 2 208 000.00 | 2 208 000.00 |
| 45x1 | Total des opérations pour compte de tiers | | | | | |
| **Total des dépenses réelles d'investissement** | | 9 563 326.00 | 2 295 908.60 | 8 970 368.98 | 8 970 368.98 | 11 266 277.58 |
| ***040*** | ***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | ***141 790.00*** | | ***218 500.00*** | ***218 500.00*** | ***218 500.00*** |
| ***041*** | ***OPERATIONS PATRIMONIALES*** | ***7 270.00*** | | | | |
| ***Total des dépenses d'ordre d'investissement*** | | ***149 060.00*** | | ***218 500.00*** | ***218 500.00*** | ***218 500.00*** |
| **TOTAL** | | 9 712 386.00 | 2 295 908.60 | 9 188 868.98 | 9 188 868.98 | 11 484 777.58 |

| | |
|---|---|
| D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 11 484 777.58 |

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|---|---|
| SECTION D'INVESTISSEMENT- CHAPITRES | A3 |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Reste à realiser | Propositions Nouvelles | VOTE du Conseil | TOTAL (=VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 2 476 476.00 | 332 561.30 | 1 783 908.00 | 1 783 908.00 | 2 116 469.30 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 16<br>204<br>***21*** | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES<br>SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES<br>***IMMOBILISATIONS CORPORELLES*** | 2 027 908.19 | 1 000 000.00 | 2 448 134.28 | 2 448 134.28 | 3 448 134.28 |
| **Total des recettes d'équipement** | | 4 504 384.19 | 1 332 561.30 | 4 232 042.28 | 4 232 042.28 | 5 564 603.58 |
| 10<br>1068<br>27<br>024 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES<br>Excédents de fonct. capitalisés<br>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES<br>PRODUITS DES CESSIONS | 1 475 000.00<br>4 200 000.00<br>52 665.00<br>15 000.00 | | 695 000.00<br>2 440 250.00<br><br>100 000.00 | 695 000.00<br>2 440 250.00<br><br>100 000.00 | 695 000.00<br>2 440 250.00<br><br>100 000.00 |
| **Total des recettes financières** | | 5 742 665.00 | | 3 235 250.00 | 3 235 250.00 | 3 235 250.00 |
| 45x2 | Total des opérations pour compte de tiers | | | | | |
| **Total des recettes réelles d'investissement** | | 10 247 049.19 | 1 332 561.30 | 7 467 292.28 | 7 467 292.28 | 8 799 853.58 |
| ***021***<br>***040***<br>***041*** | ***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***<br>***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***<br>***OPERATIONS PATRIMONIALES*** | ***1 842 107.00***<br>***732 790.00***<br>***7 270.00*** | | ***1 030 924.00***<br>***851 150.00*** | ***1 030 924.00***<br>***851 150.00*** | ***1 030 924.00***<br>***851 150.00*** |
| ***Total des recettes d'ordre d'investissement*** | | ***2 582 167.00*** | | ***1 882 074.00*** | ***1 882 074.00*** | ***1 882 074.00*** |
| **TOTAL** | | 12 829 216.19 | 1 332 561.30 | 9 349 366.28 | 9 349 366.28 | 10 681 927.58 |

| | |
|---|---|
| R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | 802 850.00 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 11 484 777.58 |

| | | |
|---|---|---|
| Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR | LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 663 574.00 |

## 2010/ 40. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010 - BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Annexe des Affaires Économiques se présente comme suit :

— Section de Fonctionnement : 120.350,00 €
— Section d'Investissement : 4.800,00 €

Les résultats d'exécution 2009 n'ont pas été repris par anticipation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE.

Par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

Et par 01 voix s'abstenant :

M. Daniel MISERY.

**DECIDE :**

**D'ADOPTER** le budget primitif 2010 – budget Annexe des Affaires Économiques – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

**DE PROCÈDER** à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

| | |
|---|---|
| **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** | **II** |
| **SECTION DE FONCTIONNEMENT- CHAPITRES** | **A2** |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | **BP 2009 Pour mémoire** | **Propositions Nouvelles** | **VOTE du Conseil** |
|---|---|---|---|---|
| 011<br>012 | CHARGES A CARACTERES GENERAL<br>FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 18 750.00<br>95 000.00 | 18 550.00<br>97 000.00 | 18 550.00<br>97 000.00 |
| **Total des dépenses de gestion courante** | | 113 750.00 | 115 550.00 | 115 550.00 |
| 67<br>022 | CHARGES EXCEPTIONNELLES<br>DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT | | | |
| **Total des dépenses réelles de fonctionnement** | | 113 750.00 | 115 550.00 | 115 550.00 |
| ***042*** | ***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | ***5 970.00*** | ***4 800.00*** | ***4 800.00*** |
| ***Total des dépenses d'ordre de fonctionnement*** | | ***5 970.00*** | ***4 800.00*** | ***4 800.00*** |
| **TOTAL** | | 119 720.00 | 120 350.00 | 120 350.00 |

| | |
|---|---|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 120 350.00 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** | | | | **II** |
| **SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES** | | | | **A2** |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | **BP 2009 Pour mémoire** | **Propositions Nouvelles** | **VOTE du Conseil** |
|---|---|---|---|---|
| 70 | VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | 6 000.00 | 6 000.00 | 6 000.00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 34 000.00 | 21 000.00 | 21 000.00 |
| **Total des recettes de gestion courante** | | 40 000.00 | 27 000.00 | 27 000.00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 79 720.00 | 93 350.00 | 93 350.00 |
| **Total des recettes réelles de fonctionnement** | | 119 720.00 | 120 350.00 | 120 350.00 |
| ***Total des recettes d'ordre de fonctionnement*** | | | | |
| **TOTAL** | | 119 720.00 | 120 350.00 | 120 350.00 |
| | R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | | | |
| | TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | | | 120 350.00 |
| Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | 4 800.00 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** | | | | | | **II** |
| **SECTION D'INVESTISSEMENT- CHAPITRES** | | | | | | **A3** |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | **BP 2009 Pour mémoire** | **Restes à realiser** | **Propositions Nouvelles** | **VOTE du conseil** | **TOTAL (=VOTE)** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES<br>Total des opérations d'équipement | 5 970.00 | | 4 800.00 | 4 800.00 | 4 800.00 |
| **Total des dépenses d'équipement** | | 5 970.00 | | 4 800.00 | 4 800.00 | 4 800.00 |
| **Total des dépenses financières** | | | | | | |
| 45x1 | Total des opérations pour compte de tiers | | | | | |
| **Total des dépenses réelles d'investissement** | | 5 970.00 | | 4 800.00 | 4 800.00 | 4 800.00 |
| ***Total des dépenses d'ordre d'investissement*** | | | | | | |
| **TOTAL** | | 5 970.00 | | 4 800.00 | 4 800.00 | 4 800.00 |
| | D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | | | | | |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | | | | | 4 800.00 |

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|---|---|
| SECTION D'INVESTISSEMENT- CHAPITRES | A3 |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Restes à realiser | Propositions Nouvelles | VOTE du conseil | TOTAL (=VOTE) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ***040*** | ***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | ***5 970.00*** | | ***4 800.00*** | ***4 800.00*** | ***4 800.00*** |
| ***Total des recettes d'ordre d'investissement*** | | ***5 970.00*** | | ***4 800.00*** | ***4 800.00*** | ***4 800.00*** |
| **TOTAL** | | 5 970.00 | | 4 800.00 | 4 800.00 | 4 800.00 |

| | |
|---|---|
| R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 4 800.00 |

| | |
|---|---|
| Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 4 800.00 |

## 2010/ 41. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010- BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU

Monsieur Simon PLENET, Adjoint, indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2010 – Budget annexe de le Régie de l'Eau se présente comme suit :

— Section de Fonctionnement : 1.616.500,00 €
— Section d'Investissement : 958.500,00 €

La reprise des résultats 2009 du budget annexe de l'eau et leur intégration dans le budget 2010 du budget Annexe de la Régie de l'Eau s'effectuera après l'adoption du Compte Administratif 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE.

Par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

Et par 01 voix s'abstenant :

M. Daniel MISERY.

**DECIDE :**

**D'ADOPTER** le budget primitif 2010 – budget Annexe de la Régie de l'Eau – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

**DE PROCÈDER** à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

**REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2010**

| | |
|---|---|
| **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** | **II** |
| **SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES** | **A2** |

DEPENSES D'EXPLOITATION

| Chap. | Libellé | **BP 2009<br>Pour mémoire** | **Propositions<br>Nouvelles** | **VOTE<br>du Conseil** |
|---|---|---|---|---|
| 011<br>012 | CHARGES A CARACTERES GENERAL<br>FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | | 798 300.00<br>85 000.00 | 798 300.00<br>85 000.00 |
| **Total des dépenses de gestion des services** | | | 883 300.00 | 883 300.00 |
| 66<br>67<br>022 | CHARGES FINANCIERES<br>CHARGES EXCEPTIONNELLES<br>DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT | | 11 500.00<br>33 000.00<br>15 000.00 | 11 500.00<br>33 000.00<br>15 000.00 |
| **Total des dépenses réelles d'exploitation** | | | 942 800.00 | 942 800.00 |
| ***023<br>042*** | ***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT<br>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | | ***331 200.00<br>342 500.00*** | ***331 200.00<br>342 500.00*** |
| ***Total des dépenses d'ordre d'exploitation*** | | | ***673 700.00*** | ***673 700.00*** |
| **TOTAL** | | | 1 616 500.00 | 1 616 500.00 |

| | |
|---|---|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat) | 1 616 500.00 |

**REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2010**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** | | | | **II** |
| **SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES** | | | | **A2** |

RECETTES D'EXPLOITATION

| Chap. | Libellé | **BP 2009 Pour mémoire** | **Propositions Nouvelles** | **VOTE du Conseil** |
|---|---|---|---|---|
| 70 | VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | | 1 559 000.00 | 1 559 000.00 |
| **Total des recettes de gestion des services** | | | 1 559 000.00 | 1 559 000.00 |
| **Total des recettes réelles d'exploitation** | | | 1 559 000.00 | 1 559 000.00 |
| ***042*** | ***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | | ***57 500.00*** | ***57 500.00*** |
| ***Total des recettes d'ordre d'exploitation*** | | | ***57 500.00*** | ***57 500.00*** |
| **TOTAL** | | | 1 616 500.00 | 1 616 500.00 |

| | |
|---|---|
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat) | 1 616 500.00 |

| | |
|---|---|
| Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 616 200.00 |

**REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2010**

| | |
|---|---|
| **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** | **II** |
| **SECTION D'INVESTISSEMENT- CHAPITRES** | **A3** |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Restes à réaliser | Propositions Nouvelles | VOTE du Conseil |
|---|---|---|---|---|---|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | 50 000.00 | 50 000.00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | 61 000.00 | 61 000.00 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | | | 700 000.00 | 700 000.00 |
| | Total des opérations d'équipement | | | | |
| **Total des dépenses d'équipement** | | | | 811 000.00 | 811 000.00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | | | 90 000.00 | 90 000.00 |
| **Total des dépenses financières** | | | | 90 000.00 | 90 000.00 |
| 4581 | Total des opérations pour compte de tiers | | | | |
| **Total des dépenses réelles d'investissement** | | | | 901 000.00 | 901 000.00 |
| ***040*** | ***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | | | ***57 500.00*** | ***57 500.00*** |
| ***Total des dépenses d'ordre d'investissement*** | | | | ***57 500.00*** | ***57 500.00*** |
| **TOTAL** | | | | 958 500.00 | 958 500.00 |

| | |
|---|---|
| D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | 958 500.00 |

| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
|---|---|
| **SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES** | **A3** |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | BP 2009 Pour mémoire | Restes à réaliser | Propositions Nouvelles | VOTE du Conseil |
|---|---|---|---|---|---|
| 13<br>16 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT<br>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | | | 45 000.00<br>239 800.00 | 45 000.00<br>239 800.00 |
| **Total des recettes d'équipement** | | | | 284 800.00 | 284 800.00 |
| **Total des recettes financières** | | | | | |
| 4582 | Total des opérations pour compte de tiers | | | | |
| **Total des recettes réelles d'investissement** | | | | 284 800.00 | 284 800.00 |
| ***021***<br>***040*** | ***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***<br>***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS*** | | | ***331 200.00***<br>***342 500.00*** | ***331 200.00***<br>***342 500.00*** |
| ***Total des recettes d'ordre d'investissement*** | | | | ***673 700.00*** | ***673 700.00*** |
| **TOTAL** | | | | 958 500.00 | 958 500.00 |
| | R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE | | | | |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat) | | | | 958 500.00 |

| | |
|---|---|
| Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION | 616 200.00 |

**2010/ 42. <u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT 2009 - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS (AP 2005/03 – REALISATION DE LA VOIE DE DEÛME)</u>**

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 49 du 30 mars 2005, le Conseil Municipal a notamment ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Réalisation de la voie de Deûme" (AP n°2005/03).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 92 du 30 juin 2005, n° 48 du 06 avril 2006, n° 51 du 12 Avril 2007, n° 29 du 27 février 2008 et n° 9 du 26 janvier 2009.

Il convient – au stade du vote du Budget Primitif 2010 – d'adapter une nouvelle fois cette autorisation de programme pour réorganiser sur l'exercice 2010 la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**En fait, il s'agit d'une adaptation au fil de la réalisation pour la Voie de Deûme, il s'agit normalement de la dernière année de vie et d'existence de cette AP/CP.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE de :**

**MODIFIER** la répartition des crédits de paiements pour l'exercice 2010, selon les indications figurant dans le tableau ci-annexé ("situation modifiée").

Ville d'Annonay – Tableau annexé à la délibération n° 2010/42 du 29 mars 2010 – AP n°2005/03 – Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2010

**AP n° 2005/03 "Réalisation de la Voie de Deûme**

| Montant de l'Autorisation de Programme | | Programmation pluriannuelle | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Coût de l'opération | | Répartition pluriannuelle des crédits de paiement (CP) | | | | | |
| **Situation en cours** | **Enveloppe** | **Mandaté 2005** | **Mandaté 2006** | **Mandaté 2007** | **Mandaté 2008** | **CP exercice 2009** | **CP exercice 2010** |
| | **9 850 000,00 €** | **77 994,81 €** | **544 036,58 €** | **924 760,15 €** | **3 359 379,49 €** | **4 594 000,00 €** | **349 828,97 €** |
| *dont budget principal* | *9 559 000,00 €* | *77 994,81 €* | *544 036,58 €* | *924 760,15 €* | *3 359 379,49 €* | *4 303 000,00 €* | *349 828,97 €* |
| *dont budget eau* | *90 000,00 €* | | | *0,00 €* | *0,00 €* | *90 000,00 €* | *0,00 €* |
| *dont budget assainissement* | *201 000,00 €* | | | *0,00 €* | *0,00 €* | *201 000,00 €* | *0,00 €* |
| **Situation modifiée** | **Enveloppe** | **Mandaté 2005** | **Mandaté 2006** | **Mandaté 2007** | **Mandaté 2008** | **Mandaté 2008** | **CP exercice 2010** |
| | **9 850 000,00 €** | **77 994,81 €** | **544 036,58 €** | **924 760,15 €** | **3 359 379,49 €** | **2 530 756,53 €** | **2 361 868,98 €** |
| *dont budget principal* | *9 559 000,00 €* | *77 994,81 €* | *544 036,58 €* | *924 760,15 €* | *3 359 379,49 €* | *2 239 756,53 €* | *2 361 868,98 €* |
| *dont budget eau* | *90 000,00 €* | | | *0,00 €* | *0,00 €* | *90 000,00 €* | *0,00 €* |
| *dont budget assainissement* | *201 000,00 €* | | | *0,00 €* | *0,00 €* | *201 000,00 €* | *0,00 €* |
| **Financement attendu (subventions)** | | **Répartition indicative des prévisions de recettes (subventions)** | | | | | |
| | | **Exercice 2005** | **Exercice 2006** | **Exercice 2007** | **Exercice 2008** | **Exercice 2009** | **Exercice 2010** |
| **Situation en cours** | 4 798 097,46 € | | 121 598,86 € | 951 000,00 € | 1 922 401,14 € | 1 803 097,46 € | |
| **Situation modifiée** | 4 742 861,13 € | | 121 598,86 € | 678 704,13 € | 1 250 599,55 € | 1 877 458,59 € | 814 500,00 € |

**2010/ 43. AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS « AP 2009/01 - RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU ZODIAQUE »**

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 137 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque" (AP n°2009/01).

Il convient – au stade du vote du Budget Primitif 2010 – d'adapter cette autorisation de programme pour réorganiser sur les 'exercices 2010 et suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de **:**

**MODIFIER** la répartition des crédits de paiements pour l'exercice 2010, selon les indications figurant dans le tableau ci-annexé ("situation modifiée").

Ville d'Annonay – Tableau annexé à la délibération n° 2010/43 du 29 mars 2010 – AP n° 2009/01 – Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2010 et suiv

## AP n° 2009/01 « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »

| Montant de l'Autorisation de Programme | | Programmation pluriannuelle | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Coût de l'opération | | Répartition pluriannuelle des crédits de paiement (CP) | | | | | |
| **Situation en cours** | **Enveloppe** | **Exercice 2009** | **Exercice 2010** | **Exercice 2011** | **Exercice 2012** | **Exercice 2013** | **Exercice 2014** |
| | **3 945 500,00 €** | **273 500,00 €** | **950 000,00 €** | **950 000,00 €** | **900 000,00 €** | **872 000,00 €** | **0,00 €** |
| *dont budget principal* | *3 945 500,00 €* | *273 500,00 €* | *950 000,00 €* | *950 000,00 €* | *900 000,00 €* | *872 000,00 €* | |
| *dont budget eau* | *0,00 €* | | | | | | |
| *dont budget assainissement* | *0,00 €* | | | | | | |
| **Situation modifiée** | **Enveloppe** | **Mandaté 2009** | **Exercice 2010** | **Exercice 2011** | **Exercice 2012** | **Exercice 2013** | **Exercice 2014** |
| | **3 945 500,00 €** | **19 146,40 €** | **1 253 500,00 €** | **950 000,00 €** | **900 000,00 €** | **822 853,60 €** | **0,00 €** |
| *dont budget principal* | *3 945 500,00 €* | *19 146,40 €* | *1 253 500,00 €* | *950 000,00 €* | *900 000,00 €* | *822 853,60 €* | |
| *dont budget eau* | *0,00 €* | | | | | | |
| *dont budget assainissement* | *0,00 €* | | | | | | |
| **Financement attendu (subventions)** | | **Répartition indicative des prévisions de recettes (subventions)** | | | | | |
| | | **Exercice 2009** | **Exercice 2010** | **Exercice 2011** | **Exercice 2012** | **Exercice 2013** | **Exercice 2014** |
| **Situation en cours** | 1 845 900,00 € | 127 000,00 € | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 400 000,00 € | 318 900,00 € | 0,00 € |
| **Situation modifiée** | 1 845 900,00 € | | 627 000,00 € | 500 000,00 € | 400 000,00 € | 318 900,00 € | |

Administration Générale

**2010/ 44. APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE COORDINATION À INTERVENIR ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 22 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une vacation à la réécriture de la convention de coordination Police Nationale/Police Municipale. En effet, la convention initiale de coordination a été signée en octobre 2006 sur la base d'une rédaction type.

Aussi, la convention soumise à l'approbation de l'assemblée communale et établie entre la Police Nationale et la Police Municipale sur le territoire, veille à assurer une coordination plus étroite entre ces deux services, notamment en renforçant les échanges d'informations.

Restructurée afin de prendre en compte le dispositif général de veille et de prévention souhaité par la municipalité, cette convention précise notamment les missions de chaque Police, avec l'objectif de garantir au mieux la sécurité des citoyens. C'est une complémentarité entre les deux Polices, mise en œuvre dans un esprit d'ouverture, de collaboration renforcée dans un souci d'efficacité.

Pour ce faire, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle convention déterminant les modalités de coordination et précisant la nature et les lieux d'intervention et ce, conformément à l'article L 2212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Il est précisé que par rapport à la Commission des Finances, nous avons introduit un « copié/collé » d'articles du Code Pénal et ce, à la demande du Procureur. Il s'agissait d'articles de forme mais le Procureur souhaitant qu'on les intègre cela a été fait à la suite de son avis rendu dans la semaine.**

Monsieur Daniel MISERY

**Par rapport à la police de l'environnement, de quels moyens disposerons-nous pour faire appliquer les lois, je pense notamment à la pollution sonore.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Sur la pollution sonore nous allons manquer de moyens concrets et notamment de sonomètres par contre, sur la police de l'environnement, tant les services de la Police Nationale mais aussi les services de Police Municipale peuvent procéder et établir un certain nombre de constats qui peuvent être autant de pièces à porter dans le cadre de procédures soit initiées par des particuliers, la Ville ou éventuellement par les services de protection de l'environnement.**

Madame Solange VIALETTE

**Nous approuvons cette convention de coordination qui est dans le droit fil des pratiques précédentes.**

**Ces dispositifs sont nécessaires, notamment concernant les différents échanges d'informations mis en place.**

**Le mode de contrôle des divers actes et missions de la Police Municipale par les Officiers de Police Judiciaire nous semble également cohérent.**

**Nous proposons en revanche, qu'une fois par an le suivi d'activité de la Police Municipale soit communiqué et débattu en Conseil Municipal ainsi que le suivi et l'évaluation de la convention prévus à l'article 18.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'est noté et je vous en remercie.**

Monsieur Denis LACOMBE

**Relativement à l'article 12 « Opération tranquillité vacances », je lis « une liste actualisée des domiciles déclarés dans le cadre de l'opération intéressant le secteur du Centre-Ville », cela signifie-t-il que ces tournées là ne se feront qu'en centre-ville pas en extérieur, dans les quartiers, il serait préférable que cela ne soit pas effectué que sur le centre-ville mais un peu sur la périphérie proche, sur les quartiers.**

**Concernant les animaux errants et chiens dangereux, je rejoins Daniel MISERY sur ce problème de bruit, nous avons des chiens qui aboient sans arrêt. J'étais déjà intervenu sur ce problème mais les chiens aboient constamment et je plains les voisins car cela est vraiment insupportable.**

**Je rejoins également Daniel MISERY sur les nuisances sonores, nous ne sommes pas là pour faire la police mais en tous cas, ce qui est très pénible, c'est lorsque vous avez une mobylette qui passe à 6 heures du matin ou qui rentre le soir à minuit en ronflant, vous réveillez le matin des centaines de gens et le soir vous les empêchez de dormir.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Merci M. LACOMBE je sais que vous y tenez beaucoup et que vous faites des démarches régulières.**

Monsieur Denis LACOMBE

**Quelque part, il y a certainement quelque chose à faire, des avertissements tout d'abord, je ne suis pas là pour faire le dur.**

Monsieur Daniel MISERY

**Nous habitons le même quartier c'est pour cela que je faisais la même référence.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**J'avais repéré une certaine complicité.**

**Non, simplement d'une part, je pense qu'effectivement nous ne pouvons pas verbaliser les chiens mais l'on peut peut-être sanctionner les propriétaires et d'autre part, pour être le part d'un vétérinaire, je peux vous garantir qu'il existe des colliers qui perturbent le chien et peut-être, lui apprennent à ne pas aboyer trop souvent.**

**Il s'ensuit un mini débat toujours à propos des chiens errants.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Pour répondre à M. LACOMBE sur l'opération tranquillité-vacances, cela dépendra aussi des effectifs du Commissariat (Police Nationale) qui souffre d'un certain sous effectif chronique, c'est pour cela que la convention est rédigée prudemment.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les avis favorables rendus par Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Préfet de l'Ardèche et de Monsieur le Commandant Chef de la Circonscription Publique d'Annonay,

Vu la Loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales organisant une complémentarité entre les forces de sécurité de l'Etat (police et gendarmerie nationales) et la police municipale par la signature d'une convention de coordination,

Vu l'article L 2212.6 du Code Général des Collectivités Territoriales chargeant les agents de Police Municipale d'exécuter, sous l'autorité du Maire, les tâches de prévention et de surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la tranquillité, de la salubrité et de la sécurité publiques,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Et compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** La convention inhérente à ce dispositif et annexée à la présente délibération.

**RECONNAIT** l'ensemble de ce dispositif de prévention/sécurité dont le fonctionnement repose sur la coopération Police Nationale/Police Municipale.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## Développement Economique

### 2010/ 45. PARTICIPATION MODIFIEE DES FINANCEURS POUR L'OPERATION URBAINE COLLECTIVE DU CENTRE VILLE

Madame Aïda BOYER, Adjointe, propose de délibérer sur l'aide financière apportée par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) aux entreprises d'Annonay. La participation de la COCOBA sera de 5 % à parité avec la Ville d'Annonay 5 % et complétée de 10 % des crédits Etat/FISAC.

Il est rappelé, que ces dossiers ont été instruits lors de Comités de Pilotage en 2009 et celui de mars 2010 et ce, sur la base des avis formulés par ces derniers.

**Dossier n°40 - ALAIN MANOUKIAN**

- Projet : Rénovation du magasin
- Dépense éligible : 7 659 €
- Subvention OUC sollicitée : 1 532 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 766 € (10 %) et de la Ville d'Annonay pour 383 (5%) et de la COCOBA pour 383 € (5%)
- Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable.

**Dossier n°54 - LA BOÎTE A PATES**

- Projet : Réaménagement du commerce
- Dépense éligible : 7766 €
- Subvention OUC sollicitée : 1 553 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 777 € (10 %) et de la Ville d'Annonay pour 388 (5 %) et de la COCOBA pour 388 € (5 %)
- Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable.

**Dossier n°61 - LA DIAGONALE DU FOU**

- Projet : Rénovation du magasin
- Dépense éligible : 4 500 € H.T
- Subvention OUC sollicitée : 900 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 450 € (10 %) et de la Ville d'Annonay pour 225 € (5 %) et de la COCOBA pour 225 € (5 %)
- Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable.

**Dossier n°65 - ENCRE STATION**

- Projet : Création boutique recharge de cartouches d'encre
- Dépense éligible : 5 321 € H.T
- Subvention OUC sollicitée : 1 064 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 532 € (10 %) et de la Ville d'Annonay pour 266 € (5 %) et de la COCOBA pour 266 € (5 %)
- Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable, sous réserve de l'obtention de précisions comptables.

**Dossier n°67 - PIZZA CHEZ HERVE**

- Projet : Réaménagement intérieur et extérieur du commerce
- Dépense éligible : 8 972 € H.T
- Subvention OUC sollicitée : 1 794 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 898 € (10 %) et de la Ville d'Annonay pour 448 € (5 %) et de la COCOBA pour 448 € (5 %)
- Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable, sous réserve de l'obtention de l'autorisation des Bâtiments de France, pour la réfection façade.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable des Comités de Pilotage et sous réserve de l'avis de la DRCA et du Trésorier Payeur Général,

Vu l'avis de la Commission Emploi et Développement Local du 19 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la présente délibération.

**PROPOSE** d'accorder les subventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

**CHARGE** le Maire ou l'élu en charge de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** le Maire ou l'élu à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

---

## Ressources Humaines

### 2010/ 46. RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Un poste peut être créé à temps complet ou non complet. Un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le tableau des emplois présenté est arrêté au 1er janvier 2010. Il reflète et tient compte de l'ensemble des mouvements d'effectifs qui se sont produits au cours de l'année 2009 :

- Transformations de poste suite à recrutement,
- Avancement de grade ou promotion interne,
- Modifications de temps de travail
- Et naturellement, évolution des postes budgétaires suite aux transferts de compétences opérés au profit de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Il ajoute qu'il s'agit d'un document par ailleurs annexé au budget et invite l'assemblée communale à approuver ledit tableau.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je préciserai que tous les emplois qui apparaissent comme étant créés ou ouverts, ne sont pas nécessairement pourvus, ce qui explique le décalage entre la colonne « créés » et « pourvus », un emploi peut être ouvert au tableau des emplois sans qu'il y ait de crédit budgétaire inscrit pour le pourvoir d'où ledit décalage et sa traduction budgétaire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispo sitions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications apportées au tableau des emplois.

**APPROUVE** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant**.**

Annonay
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**TABLEAU DES EMPLOIS**
**(au 1er janvier 2010)**

| Grades ou emplois | Catégorie | Créé (s) | Pourvu (s) | Dont TNC | Dont mise à dispo |
|---|---|---|---|---|---|
| **ADMINISTRATIF** | | | | | |
| **Emploi de direction** | | **1** | **1** | | |
| Directeur Général des services 10 à 20 000 hab. | A | 1 | 1 | | |
| **Attachés territoriaux** | | **13** | **12** | | |
| Attaché principal | A | 2 | 2 | | |
| Attaché | A | 11 | 10 | | |
| **Rédacteurs territoriaux** | | **11** | **11** | **0** | **0** |
| Rédacteur chef | B | 6 | 6 | | |
| Rédacteur principal | B | 0 | 0 | | |
| Rédacteur | B | 5 | 5 | | |
| **Adjoints administratifs territoriaux** | | **44** | **43** | **2** | **0** |
| Adjoint administratif principal de 1ère classe | C | 4 | 3 | | |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | C | 4 | 4 | | |
| Adjoint administratif 1ère classe | C | 15 | 15 | | |
| Adjoint administratif 2ème classe | C | 21 | 21 | 1 | |
| **Sous-total** | | **69** | **67** | **1** | **0** |
| **TECHNIQUE** | | | | | |
| **Ingénieurs territoriaux** | | **7** | **6** | **0** | **0** |
| Ingénieur principal | A | 6 | 5 | | |
| Ingénieur | A | 1 | 1 | | |
| **Techniciens territoriaux** | | **5** | **3** | **0** | **0** |
| Technicien supérieur chef | B | 2 | 2 | | |
| Technicien supérieur principal | B | 1 | 1 | | |
| Technicien supérieur | B | 2 | 0 | | |
| **Contrôleurs territoriaux de travaux** | | **9** | **2** | **0** | **0** |
| Contrôleur en chef | B | **1** | **1** | | |
| Contrôleur principal | B | 0 | 0 | | |
| Contrôleur | B | 8 | 1 | | |
| **Agents de maîtrise territoriaux** | | **48** | **36** | **0** | **0** |
| Agent de maîtrise principal | C | 24 | 16 | | |
| Agent de maîtrise | C | 24 | 20 | | |
| **Adjoints techniques territoriaux** | | **129** | **121** | **23** | **2** |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | C | 10 | 10 | | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | C | 22 | 19 | 1 | |
| Adjoint technique de 1ère classe | C | 5 | 5 | | |
| Adjoint technique de 2ème classe | C | 92 | 87 | 22 | 2 |
| **Sous total** | | **198** | **168** | **23** | **2** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **SPORTIF** | | | | | |
| **Educateurs territoriaux des APS** | | **8** | **4** | **1** | **0** |
| Educateur des APS Hors classe | B | 2 | 1 | | |
| Educateur des APS 1ère classe | B | 2 | 2 | | |
| Educateur des APS 2ème classe | B | 4 | 1 | 1 | |
| **Sous total** | | **8** | **4** | **1** | **0** |
| **CULTUREL** | | | | | |
| **Emplois musique** | | **25** | **25** | **17** | **0** |
| Professeur d'enseignement artistique classe normale | A | 3 | 3 | 2 | |
| Assistant spécialisé d'enseignement artistique | B | 17 | 17 | 9 | |
| Assistant d'enseignement artistique | B | 5 | 5 | 6 | |
| **Emplois archives** | | **1** | **1** | **0** | **0** |
| Attaché de conservation de cl normale | A | 1 | 1 | | |
| **Sous total** | | **26** | **26** | **17** | **0** |
| **SOCIAL** | | | | | |
| **Agents spécialisés des écoles maternelles** | | **14** | **14** | **11** | |
| ATSEM principal de 1ère classe | C | 0 | 0 | 0 | |
| ATSEM principal de 2ème classe | | 5 | 5 | 2 | |
| ATSEM 1ère classe | C | 9 | 9 | 9 | |
| **Sous total** | | **14** | **14** | **11** | |
| **ANIMATION** | | | | | |
| **Adjoints d'animation** | | **1** | **1** | **0** | **0** |
| Adjoint d'animation de 2ème classe | C | 1 | 1 | | |
| **Sous total** | | **1** | **1** | **0** | **0** |
| **POLICE MUNICIPALE** | | | | | |
| **Chefs de service de police municipale** | | **1** | **1** | **0** | **0** |
| Chef de service de police municipale de classe sup | B | 1 | 1 | | |
| **Agents de police municipale** | | **9** | **4** | **0** | **0** |
| Chef de police | C | 1 | 0 | | |
| Brigadier chef principal | C | 3 | 2 | | |
| Brigadier | C | 1 | 1 | | |
| Gardien | C | 4 | 1 | | |
| **Garde champêtre** | | **2** | **1** | **0** | **0** |
| garde champêtre principal | C | 2 | 1 | | |
| **Sous total** | | **12** | **6** | **0** | **0** |
| **TOTAL GENERAL** | | **328** | **286** | **53** | **2** |

**2010/ 47. RESSOURCES HUMAINES - REGIME INDEMNITAIRE DE LA VILLE D'ANNONAY**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, expose les motifs de la présente délibération portant sur le régime indemnitaire de la Ville d'Annonay.

Il indique :

« Dans un contexte préoccupant pour la fonction publique et les finances des collectivités locales, nous avons, conformément aux engagements pris avec nos partenaires sociaux dès 2008, travaillé en 2009 à remettre à plat notre régime indemnitaire.

Nos objectifs étaient :

- d'investir dans notre ressource humaine et de moderniser notre management.
- de revoir une situation historique et hétérogène entre les 4 structures de l'organisation mutualisée et le système dit de la « part variable »
- de travailler de manière homogène pour l'ensemble des 4 structures qui composent désormais notre organisation.

Le nouveau dispositif sera organisé autour de plusieurs points indissociables :

1- Mise à niveau et revalorisation du régime indemnitaire dans un barème clair et lisible pour tous les agents des 4 structures de l'organisation mutualisée. Démarche concrétisée par l'effort significatif pour les catégories C qui bénéficiaient d'un régime indemnitaire au deçà de l'ex-part variable et une volonté d'établir une certaine équité entre les différentes filières.

**Pour le traduire en termes plus littéraires et moins juridiques, nous avons porté l'essentiel de l'effort budgétaire de cette revalorisation du régime indemnitaire sur les catégories C qui par définition, ont les traitements les moins importants.**

2- Abandon pour 2010 de la notation, conformément à la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et au parcours professionnels dans la fonction publique, et mise en place d'un véritable entretien d'évaluation de la manière individuelle de servir, c'est-à-dire d'un véritable acte et échange managérial entre N et N-1 sur leur pratique professionnelle au service des annonéens (objectifs du poste, du service, propositions des agents) ainsi que l'évolution de la carrière de l'agent.

Cette évaluation s'appuie sur des outils identiques pour tous (formation, grille par grade)

Ce nouveau système se mettra en œuvre pour la première fois à la fin de l'année 2010 avec un point d'étape en juin 2010.

**Là aussi, il faut apporter une précision, la grille de notation qui avait cours dans la fonction publique et en l'occurrence dans notre organisation, faisait que mécaniquement l'ensemble des agents notés avaient 20/20, ce qui faisait perdre de son sens à cette évaluation et donc, nous la remplaçons par cette évaluation professionnelle pour laquelle nous avons demandé à l'ensemble de nos cadres évaluateurs de suivre des formations de manière à ce que cette évaluation soit la plus homogène et la plus égale possible d'un service à l'autre.**

3- Lancement, par un sondage dès avril 2010 pour d'abord définir les besoins, d'une démarche permettant de faire évoluer l'aide financière actuelle aux agents en l'insérant dans un véritable contrat groupe pour améliorer, pour tous, les prestations en matière de santé et de prévoyance.

Le contrat groupe pourrait inclure une action renforcée de prévention santé pour nos agents, sous l'égide du CHSCT.

**Il convient également de préciser que dans ce cadre là, la ville participe au coût des mutuelles de santé et de prévoyance des agents, par le versement d'une participation forfaitaire non revalorisée depuis plusieurs années.**

**Aussi nous avons, d'un commun accord avec nos partenaires sociaux, décidé de voir ensemble s'il était possible, opportun, de mettre en place un contrat de groupe collectif, une prévoyance collective en matière de santé en espérant qu'à coût égal, les protections soient supérieures comme c'est souvent le cas dans le cadre des contrats de groupe.**

4- Mise en place d'une prime égale pour tous en substitution à la gestion archaïque et particulièrement inéquitable des « bons de vêtements ».

Ainsi, il n'y aura plus de bons vêtements pour les nouveaux agents recrutés mais une prime équitable de 150 € versée au prorata du temps de présence.

Pour les « anciens agents » un groupe de travail sera formé pour mettre en œuvre cette substitution au 1er janvier 2011.

**Certains agents disposaient de bons de vêtements supérieurs à 150 €, montant de la prime que nous avons prévue, une prime moyenne, il s'agit des agents qui avaient encore besoin d'acheter un certain nombre de vêtements pour leurs activités professionnelles, essentiellement des agents de voirie, des espaces verts.**

A cette prime s'ajoute la garantie pour les agents de recevoir de l'employeur les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle nécessaires à leur activité avec une meilleure politique en matière d'achats, de nettoyage des dotations vestimentaires et de conditions de travail en lien avec le CHSCT.

**Puisque cela permettra à l'ensemble de nos agents intervenant sur la voie publique, d'être habillés avec des vêtements signalés, uniformisés, répondant aux normes de sécurité en matière de bandes réfléchissantes et portant le logo de la Ville d'Annonay, je crois que c'est un point important car il est normal et justifié que les Annonéens puissent voir aussi lorsqu'une équipe intervient sur un chantier, qu'il s'agit de la Ville qui travaille.**

Comme pour le point précédent un groupe de travail sera constitué pour mettre en pratique cette opération au 1er janvier 2011.

## MISE À NIVEAU ET REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire constitue un complément du traitement des fonctionnaires distinct des autres éléments de rémunération. Il se définit comme l'ensemble des sommes perçues par un agent en contrepartie du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par son statut particulier.

La loi du 26 janvier 1984 transpose à la FPT le régime de droit commun applicable à la fonction publique d'état et chaque collectivité ou établissement en assure sa lecture propre.

Dans le cadre d'une organisation mutualisée entre les 4 structures (VILLE/CCAS/COCOBA/CIAS), la réflexion menée à partir du régime indemnitaire en place vise à rendre plus homogènes et plus équitables des dispositifs de régime indemnitaire appliqués de manière diversifiée au sein de ces structures.

Plusieurs axes ont ainsi été tracés :

- à grade égal, établir davantage d'équité entre les cadres d'emplois et les filières
- favoriser l'évolution des rémunérations les plus modestes
- revoir le système individuel d'évaluation.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents de la ville d'Annonay,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2005 relative au complément à la délibération du 18 décembre 2003 concernant le régime indemnitaire des agents de la ville d'Annonay,

Vu le protocole d'accord du 15 juin 2004 portant règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire concernant les filières administrative, sportive, culturelle, sanitaire et sociale (catégories A,B et C) et technique (catégorie C),

Monsieur Olivier DUSSOPT propose de modifier les dispositions relatives au régime indemnitaire comme suit :

**NOTION D'ENCADREMENT**

La distinction entre agents exerçant des responsabilités et les agents sans responsabilité est abandonnée au profit d'une distinction entre agents exerçant des fonctions d'encadrement et les agents n'exerçant pas de telles fonctions.

**INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE DES CATEGORIES C (IAT)**

**Cadre d'emplois de catégorie C hors filière Police municipale**

Les montants individuels pour les cadres d'emplois suivants sont définis comme suit :

| Grades | Montant |
|---|---|
| **Cadre d'emplois Agents de maîtrise** | |
| avec encadrement | 260 |
| sans encadrement | 160 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Adjoints techniques (sauf 2ème classe)** | |
| avec encadrement | 160 |
| sans encadrement | 105 |
| | |
| **Adjoints techniques 2ème classe** | 85 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Adjoints administratifs (sauf 2ème classe)** | |
| avec encadrement | 260 |
| sans encadrement | 160 |
| | |
| **Adjoints administratifs 2e cl.** | 85 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation (sauf 2ème classe)** | |
| avec encadrement | 260 |
| sans encadrement | 160 |
| | |
| **Adjoints d'animation 2ème classe** | 85 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine (sauf 2ème classe)** | |
| avec encadrement | 260 |
| sans encadrement | 160 |
| | |
| **Adjoints du patrimoine 2ème classe** | 85 |

| | |
|---|---|
| **Cadre d'emplois des Opérateurs** | |
| avec encadrement | 160 |
| sans encadrement | 105 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Agents sociaux (sauf 2ème classe)** | |
| avec encadrement | 160 |
| sans encadrement | 105 |
| | |
| **Agents sociaux 2ème classe** | 85 |

Les montants proposés constituent le barème de référence pour chaque grade et cadre d'emplois visé.

Les montants individuels de régime indemnitaire supérieurs au barème sont maintenus et ne sont pas revalorisés.

En revanche les montants individuels inférieurs sont élevés au barème de référence.

L'attribution sera versée mensuellement.

**Cadre d'emplois de catégorie C de la filière Police municipale**

L'ensemble des agents de catégorie C appartenant à la filière police municipale bénéficie d'une IAT. Le montant de cette attribution reste inchangé et vient s'ajouter aux autres éléments de régime indemnitaire versés aux agents de ladite filière.

**Cadre d'emplois des ATSEM**

La part d'IAT des agents appartenant au cadre d'emplois des ATSEM est fixée à 105 euros mensuels.

Le montant proposé constitue le barème de référence pour le cadre d'emplois. Les montants individuels de régime indemnitaire supérieurs au barème sont maintenus et ne sont pas revalorisés. En revanche les montants individuels inférieurs sont élevés au barème de référence.

L'attribution sera versée mensuellement.

Les montants exprimés pour l'IAT des catégories C seront indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.

**REGIME INDEMNITAIRE DES CATEGORIES A et B**

**Indemnité Forfaitaire pour travaux Supplémentaires (IFTS) :** Filières administrative, culturelle, sportive, animation
**Indemnité Spécifique de Service (ISS) :** Filière technique
**Prime de Service et de Rendement (PSR** ) : Filière technique
**Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :** Filières administrative, culturelle, sportive, animation
**Indemnité de sujétion des conseillers des A.P.S. :** Filière sportive
**Indemnité de suivi et d'orientation des élèves :** Filière culturelle
**Indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques :** Filière culturelle
**Indemnité spéciale de fonction :** Filière police municipale

Les montants individuels pour les cadres d'emplois suivants sont définis comme suit :

| GRADES DE CATEGORIE A | Montant |
|---|---|
| **Cadre d'emplois des Ingénieurs** | |
| | |
| **Ingénieur principal** | |
| à partir 6e échelon + 5 ans anc. | 1340 |
| à partir 6e échelon - 5 ans anc. | 1160 |
| jusqu'au 5ème échelon | 1160 |
| | |
| **Ingénieurs** | |
| à partir du 7e échelon | 1025 |
| jusqu'au 6e échelon | 875 |
| **Cadre d'emplois des Attachés** | |
| | |
| **Attachés principaux** | 827 |
| | |
| **Attachés** | |
| | |
| avec encadrement | 727 |
| sans encadrement | 465 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Conseillers des A.P.S.** | 422 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Conservateurs de bibliothèques** | |
| Conservateur en chef | 827 |
| Conservateur de 1ère classe | 727 |
| Conservateur de 2ème classe | 465 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Bibliothécaires** | |
| | |
| **Attaché de conservation du Patrimoine** | 337 |
| avec encadrement | 320 |
| sans encadrement | 260 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives** | |
| **Educateur des A.P.S. Hors classe** | |
| avec encadrement | 467 |
| sans encadrement | 385 |
| | |
| **Educateur des A.P.S. 1ère classe** | |
| avec encadrement | 385 |
| sans encadrement | 320 |
| | |
| **Educateur des A.P.S. 2ème classe** | |
| avec encadrement | 320 |
| sans encadrement | 268 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Rédacteurs** | |
| **Rédacteur principal** | |
| avec encadrement | 467 |
| sans encadrement | 385 |
| | |
| **Rédacteur** | |
| avec encadrement | 467 |
| sans encadrement | 385 |
| | |
| **Professeur d'enseignement artistique** | 210 |

| GRADES DE CATEGORIE B | Montant |
|---|---|
| **Cadre d'emplois des Techniciens supérieurs** | |
| Technicien supérieur chef | 640 |
| Technicien supérieur principal | 585 |
| Technicien supérieur | 485 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Contrôleurs** | |
| | |
| Contrôleur chef | 660 |
| Contrôleur principal | 545 |
| Contrôleur | 528 |
| **Chef de service de Police Municipale de classe supérieure** | 550 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Assistants qualifiés de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques** | |
| Hors classe | 467 |
| de 1ère classe | 467 |
| de 2ème classe IB>380 | 467 |
| de 2ème classe IB<380 | 385 |
| | |
| **Cadre d'emplois des Assistants de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques** | |
| Hors classe | 320 |
| de 1ère classe | 320 |
| de 2ème classe IB>380 | 320 |
| de 2ème classe IB<380 | 260 |
| | |
| **Assistant spécialisé d'enseignement artistique** | 128 |
| **Assistant d'enseignement artistique** | 128 |

Les montants proposés constituent le barème de référence pour chaque grade et cadre d'emplois visé.

Les montants individuels de régime indemnitaire supérieurs au barème sont maintenus et ne sont pas revalorisés. En revanche les montants individuels inférieurs sont élevés au barème de référence.

L'attribution sera versée mensuellement.

Les montants exprimés seront indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale sauf pour l'ISS et la PSR qui seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

**Prime de Service et de Rendement (PSR) de la filière technique** :

Le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972 ont été abrogés et remplacés par un décret et un arrêté du 15 décembre 2009.

Compte tenu de l'équivalence des grades entre les fonctionnaires de l'Etat et territoriaux pour le régime indemnitaire, le taux annuel de base par grade de la PSR est égal à :

| Grades | Taux annuel de base en euros |
|---|---|
| Contrôleur | 986 |
| Contrôleur principal | 1289 |
| Contrôleur en chef | 1349 |
| Technicien supérieur | 1010 |
| Technicien supérieur principal | 1330 |
| Technicien supérieur en chef | 1400 |
| Ingénieur | 1659 |
| Ingénieur principal | 2817 |
| Ingénieur en chef de classe normale | 2869 |
| Ingénieur en chef de classe exceptionnelle | 5223 |

Le montant individuel de la PSR ne peut excéder le double du montant annuel de base.

Les nouveaux agents recrutés bénéficieront de ces nouvelles dispositions.

En application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les agents en place qui subiraient une baisse du montant de leur PSR conserveront, à titre individuel, le bénéfice du montant dont ils disposaient en application des dispositions réglementaires antérieures.

**Extension de l'application des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) à l'ensemble des agents de catégorie B**

Les IHTS sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent de 25 heures par mois et par agent. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées sur décision motivée de l'autorité territoriale avec information immédiate du CTP.

Les IHTS sont cumulables avec l'IFTS pour les agents de catégorie B bénéficiaires de cette dernière.
L'attribution de l'IHTS est ainsi étendue à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie B de la collectivité.

**DISPOSITIONS DIVERSES**

**Prise en compte de l'absentéisme :**

Le cumul par fraction de 1 à 8 jours d'arrêt maladie ordinaire représentant un total de 4 semaines et plus sur l'année civile N sera pénalisé. Dans ce cas, le montant du régime indemnitaire sera divisé par deux pendant six mois sur l'année civile N + 1.

**Part variable :**

Les dispositions relatives à l'attribution d'une part variable dans le régime indemnitaire sont supprimées. Toutefois, au cours du deuxième trimestre 2010 sera versé le quart du montant perçu par les agents de la ville au titre de la part variable 2009.

Les autres dispositions relatives au régime indemnitaire restent inchangées.

**Evolution du régime indemnitaire :**

Toute évolution à caractère individuel qui s'appuiera notamment sur l'entretien d'évaluation, relève de la discrétion de l'autorité territoriale.

**Contrat groupe :**

Un sondage sera effectué auprès des agents des 4 collectivités au cours de l'année 2010 pour juger de l'opportunité de la mise en place d'un contrat groupe.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 15 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Comme je l'évoquais précédemment, le coût budgétaire de cette revalorisation s'élève à un peu plus de 55 000 €.**

Monsieur Daniel MISERY

**Simple précision par rapport aux dispositions diverses, qu'entendez-vous par « arrêt maladie ordinaire » ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Pour les arrêts maladie ordinaire, cela fait l'objet d'une définition au niveau du service des Ressources Humaines et que pour ma part, j'ai bien du mal à cerner cependant, j'ai cru comprendre que cela en excluait mais nous vous apporterons cette précision, notamment les arrêts de très longue maladie qui entrent dans un régime spécifique.**

Monsieur Daniel MISERY

**Je vous remercie de l'avoir compris.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter l'ensemble des modifications relatives au régime indemnitaire ainsi que les dispositions diverses énumérées ci-dessus.

**PRECISE** que la présente délibération s'applique à compter du 1er avril 2010 à l'ensemble des agents titulaires de la collectivité.

**PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP de l'exercice 2010 ainsi que ceux des exercices suivants.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les arrêtés individuels correspondant ainsi que toutes les autres pièces s'y rapportant et relatives à l'exécution de la présente délibération.

## 2010/ 48. RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de faire face aux besoins de la Direction des Sports, au sein du service des installations sportives, Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la modification de la quotité horaire d'un poste à temps non complet :

— 1 poste à raison de 35 heures hebdomadaires au lieu de 28 heures

Par ailleurs, au sein de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville d'Annonay, il propose d'accepter la modification de trois postes à temps non complet :

— 32 heures hebdomadaires au lieu de 34 heures
— 32 heures hebdomadaires au lieu de 35 heures
— 23 heures hebdomadaires au lieu de 26 heures 50

**Cela tient compte évidemment des demandes des services et du cadrage budgétaire que j'ai évoqué.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** les modifications apportées au tableau des effectifs comme susvisé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant**.**

# Scolaire

## 2010/ 49. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ANNONAY ET LE GROUPEMENT DES ŒUVRES LAIQUES D'ANNONAY

Madame Valérie LEGENDARME, Adjointe, indique que le Groupement des Oeuvres Laïques d'ANNONAY (GOLA), association d'éducation populaire, remplit à l'égard de la commune d'ANNONAY des missions de

service public dans le domaine de l'enfance, qu'il s'agisse d'activités proposées lors des vacances scolaires, le mercredi et le samedi.

La convention proposée ci-après est destinée à préciser les modalités de partenariat entre la ville et le GOLA ainsi que les conditions par lesquelles la Ville d'ANNONAY exerce son contrôle sur l'utilisation des fonds versés. Elle couvrira la période 2010 à 2012.

L'association s'engage à réaliser les actions socio-éducatives et les missions d'animation qui lui ont été confiées.

La Ville d'ANNONAY, quant à elle, s'engage à :

— mettre à disposition de l'association un local situé immeuble Jean Jaurès, Avenue de l'Europe dont le loyer est estimé à 400 euros par mois auxquels s'ajoutent les charges de copropriété et les fluides. L'ensemble de ces moyens, représente pour l'année 2009, une valeur estimée à 6800 euros

— verser une subvention qui s'élèvera pour 2010 à 176 154 € auxquels s'ajoute un reliquat de 8 129 €, tel que prévu à l'article 4.02 de la convention. Les subventions relatives aux années 2011 et 2012 seront majorées de 1 % par an, soit 177 915 € en 2011 et 179 694 en 2012.

La subvention fera l'objet, chaque année d'un versement de :

— 30 % en mars
— 30 % en juin
— le solde en octobre : l'échéance d'octobre interviendra après la réunion du Comité de Pilotage tel que prévu à l'article 6 de la convention

La Ville d'ANNONAY effectuera un suivi, une évaluation et un contrôle de la convention tel que défini à l'article 6 de ladite convention.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je précise simplement pour Mme VIALETTE, que vous aviez demandé à prendre connaissance des bilans, vous avez dû recevoir un mail indiquant qu'ils étaient à votre disposition au service scolaire. Je vous le confirme donc.**

Madame Solange VIALETTE

**Justement, par rapport à cela, nous nous abstiendrons sur cette convention d'objectifs. En effet, nous avions demandé en Commission des Finances le bilan comptable actif et passif 2008 du GOLA, ainsi que le compte de résultat 2008.**

**Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si le GOLA a fait valider ses comptes par un Commissaire aux Comptes, ce qui n'était pas fait auparavant.**

Madame Valérie LEGENDARME

**Mme VIALETTE, je m'excuse mais vous avez été contactée par le service scolaire, un dossier vous y attend, il est à votre nom, vous pouvez descendre il est encore sur le bureau de Nathalie LOUDOT. Donc les informations que vous avez demandées ont été mises à votre disposition.**

Madame Solange VIALETTE

**Mme LEGENDARME est toujours très aimable. Il est vrai que ses commissions sont toujours très enrichissantes, très tristes donc, nous posons des questions mais n'avons jamais de réponse.**

**Effectivement, le service scolaire m'a téléphoné cet après-midi, mais vous n'êtes pas sans savoir que j'ai une activité professionnelle bien évidemment. Nous avons reçu le dossier du Conseil Municipal mercredi, il faut quand même avant la séance que nous l'étudions un tant soit peu, cet après-midi, Mme LEGENDARME je travaillais, je ne pouvais me rendre en Mairie.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Je vais confirmer vos propos Mme VIALETTE, Mme LEGENDARME est quelqu'un de très aimable et qui a une grande qualité, celle de s'adapter à chacun de ses interlocuteurs.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 09 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 15 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Annonay et le Groupement des Oeuvres Laïques d'ANNONAY (GOLA).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu (e) en charge de la Jeunesse à signer ladite convention.

## Social

### 2010/ 50. VALIDATION DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION COMMUNALE DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2010

Monsieur Thierry CHAPIGNAC, Conseiller Municipal Délégué, rappelle que le 12 février 2007, la Ville d'Annonay a signé avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes un Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'une durée de trois ans.

Par délibération du 23 novembre 2009, le contrat a été reconduit pour l'année 2010.

L'ensemble des actions est coordonné, sous l'autorité du Maire et du Secrétaire Général de la Préfecture, par un Chef de Projet.

Les Comités Technique et de Pilotage se sont réunis les 10 février et 04 mars 2010 pour déterminer les actions retenues au titre de l'année 2010 et fixer le montant de chaque partenaire dans leurs financements.

Les actions retenues et leurs modalités de financement figurent dans le tableau annexé à la présente.

Pour ce qui concerne la Commune, Monsieur CHAPIGNAC propose de retenir les actions suivantes et de fixer la participation de la Ville pour chacune d'entre elles ainsi qu'il suit :

| N° | Intitulé | Porteur du projet | Participation communale |
|---|---|---|---|
| **I** | **EDUCATION ET ACCES AUX SAVOIRS** | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | **DE BASE** | | |
| I.2 | « Voitures à pédales » | SEGPA – Collège des Perrières | 2.000 € |
| I.4 | « Réalisation d'œuvres – Zodiaque » | Collège des Perrières | 1.000 € |
| I.6 | « Atelier socialisation - expression » | Association des Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay | 1.000 € |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **II** | **EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** | | |
| II.1 | « Atelier formation de base » | Nouvelle Donne | 4.000 € |
| II.2 | « Les nouvelles technologies » | Nouvelle Donne | 1.000 € |
| **IV** | **SANTE ET ACCES AUX SOINS** | | |
| IV.2 | « Prévention et réduction des risques public en précarité » | Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Ardèche | 2.000 € |
| IV.3 | « Point écoute parents/adolescents » | Espace 07 | 2.500 € |
| **V** | **CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE** | | |
| V.1 | « Passeurs d'image» | Maison des Jeunes et de la Culture | 2.000 € |
| V.3 | « Atelier expression / création » | Nouvelle Donne | 1.400 € |
| V.9 | « Festival des quartiers » | Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay | 1.800 € |
| **VI** | **LIEN SOCIAL, CITOYENNETE, VIE PUBLIQUE** | | |
| VI .2 | « Animation quartier Lapras » | Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et des Adultes de l'Ardèche | 1.000 € |
| VI.4 | « Web TV » | Maison des Jeunes et de la Culture | 2.000 € |
| VI.5 | « Atelier création de mode » | Association des Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay | 1.000 € |
| VI.6 | « Cité des notes » | Association des Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay | 1.000 € |
| **VII** | **ACCES AUX DROITS / LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** | | |
| VII.1 | « Printemps des couleurs » | Maison des Jeunes et de la Culture | 5.700 € |
| VII.2 | « Séjour Eté GOLA » | Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay | 1.000 € |
| VII.3 | « Séjour Hiver GOLA » | Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay | 1.000 € |
| VII.4 | « Journées d'animation exceptionnelles » | Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay | 1.000 € |
| **VIII** | **PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET JUSTICE** | | |
| VIII.1 | « Atelier mécanique » | Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et des Adultes de l'Ardèche | 4.000 € |
| VIII.2 | « Chantiers éducatifs» | Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et des Adultes de l'Ardèche | 1.500 € |
| VIII.3 | « Brevet de sécurité routière » | Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et des Adultes de l'Ardèche | 1.000 € |
| VIII.4 | « Permanences gratuites » | Association de Médiation et d'Aide aux Victimes | 1.500 € |
| VIII.5 | «Prévention de la violence sexiste » | Couples et Familles | 1.000 € |
| VIII.6 | « Groupe de parole femmes victimes de violence » | Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (CIFF) | 2.300 € |

Monsieur Thierry CHAPIGNAC

**En novembre 2009, nous avions adopté ici même ensemble, une délibération afin de prolonger le CUCS d'une année, ceci est la déclinaison technique de cette décision puisque vous retrouvez un tableau qui**

**vous présente les engagements financiers de la Ville d'Annonay dans les différentes actions portées par le CUCS.**

**Je vous laisse prendre connaissance du tableau, vous avez les intitulés, les porteurs de projets et les montants, seule une petite rectification doit y être apportée notamment dans la rubrique V – Culture et Expression Artistiques, concernant l'opération V.9 « Festival des quartiers », le porteur de cette action n'est pas la MJC mais les Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Ce sera corrigé.**

Madame Solange VIALETTE

**En 2007, la Région et le Département avaient boudé et accueilli avec frilosité la mise en place du CUCS.**

**Aujourd'hui, on peut se réjouir que ces instances soient revenues à une posture plus partenariale en s'y impliquant plus directement avec adhésion et financement. Ils rejoignent ainsi l'Etat qui apporte depuis le commencement son soutien à ce dispositif.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Il ne manquerait plus qu'il ne l'apporte pas, c'est lui qui a inventé la procédure. Mais il est bien de souligner que le Département et la Région reviennent.**

Madame Solange VIALETTE

**J'ai dit « ils rejoignent l'Etat », ce n'est pas tout à fait pareil M. le Maire …**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'est ce que je vous dis, c'est une réaction spontanée.**

Madame Solange VIALETTE

**Malheureusement en 2007, pour la Région et le Département ce n'était pas le cas.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**La Région avait signé en 2007, Mme NOVELLI était venue le signer mais le Département pour des raisons un peu différentes que celles que vous évoquez…**

Madame Solange VIALETTE

**Nous avons eu beaucoup de mal à faire avancer les dossiers, Monsieur le Maire.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**En tous cas, nous sommes très heureux que tout le monde participe.**

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

**Je ne peux pas laisser dire cela. Je suis désolé mais, si en 2007 il n'y a pas eu d'accompagnement, c'est que le projet politique, le contenu du CUCS de l'époque …**

Madame Solange VIALETTE (Intervention hors micro.)

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

**Lorsque je parle, il serait agréable d'être écouté, lors de votre intervention, je vous ai écouté aussi Madame, vous n'avez pas besoin de m'interrompre systématiquement.**

Madame Solange VIALETTE (Intervention hors micro.)

**Excusez-moi M. TOURNAYRE.**

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

**Je vous disais qu'en 2007, tout simplement, nous n'étions pas sur le même projet politique que celui présenté dans votre Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

**Depuis, les associations que vous évoquiez, les associations culturelles entre-autres, éducatives, ont été subventionnées et c'est pour cela que nous accompagnons cette décision.**

**Je ne vous rappelle pas les épisodes avec CAP SOLIDAIRE et d'autres associations.**

Madame Solange VIALETTE

**Il me semble que nous avons toujours subventionné les associations.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Même CAP SOLIDAIRE ? Il faudra relire votre contrat, car ce n'est pas le cas.**

Madame Solange VIALETTE

**Je vais le relire. En tous cas, en ce qui nous concernait, et cela je m'en souviens très bien, nous demandions à toutes les associations un bilan.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**C'est le cas aujourd'hui.**

Madame Solange VIALETTE

**A la suite de cela, les subventions étaient octroyées, si cela était utile. Nous gérons les deniers publics, nous les gérons donc au mieux.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Rassurez-vous, nous avons les mêmes procédures de contrôle et même un peu améliorées puisque nous travaillons en partenariat avec les différents services financiers.**

Madame Antoinette SCHERER

**Je voulais juste vous dire que effectivement, l'on pourrait croire que vous mainteniez bien tous vos petits crédits et que nous, nous les dilapidons mais figurez-vous que la convention du GOLA dont nous venons de parler et bien entre 2008 et 2012, avec tous les chiffres que nous vous avons communiqués, nous allons augmenter de 12 % et savez-vous de combien cela a augmenté de 2004 à 2008 ? Et bien, de 13,7 % !**

**Voyez quant l'on prévoit les choses à l'avance, quand on les construit en partenariat, on arrive à maintenir un petit peu la masse, c'est peut-être bien le sens de tous ces conventionnements que nous avons mis en place.**

**Après, on ira chercher qui est la cigale et qui est la fourmi ?**

Monsieur Denis LACOMBE

**Une dernière question puisque cela concerne le GOLA, association d'éducation populaire, il faut savoir aussi que cela dépend de la FOL (Fédération Œuvres Laïques), cette même FOL a donc sollicité le Département de façon à ce qu'il se substitue puisque depuis 2009, l'Etat a baissé de 25 % l'aide aux éducateurs, voilà.**

Madame Muriel BONIJOLY

**Je m'abstiendrai sur cette délibération car un projet présenté a été éliminé sans explication.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 32 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL – Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

Et par 01 voix s'abstenant :

Mme Muriel BONIJOLY.

**DECIDE DE :**

**RETENIR** les actions ci-dessus au titre de l'année 2010, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**FIXER** la participation de la commune comme ci-dessus pour la réalisation de chacune d'entre elles.

**VERSER** le montant de cette participation au porteur de projet selon les modalités de la convention à intervenir entre la commune et les porteurs de projets.

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**PRECISER** que les subventions d'un montant total de 43.700 € et octroyées aux associations seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville d'Annonay, Fonction 824 – Article 657483.

Sports

**2010/ 51. SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS - REPARTITION DE L'ENVELOPPE - ANNEE 2010**

Monsieur Lylian QUOINON, Adjoint, rappelle que l'assemblée communale de la Ville d'Annonay a statué le 23 novembre 2009 pour la mise en place d'une Charte Sportive Communale dont les principes ont abouti à l'instauration d'un nouveau mode de répartition des subventions municipales aux associations et clubs sportifs.

A partir de cette année, les associations et clubs sportifs percevront une enveloppe unique dont les critères ont été adoptés le 21 décembre 2009.

Pour répondre à la politique sportive définie par les critères et afin de ne pas pénaliser les associations et clubs sportifs par de trop importants écarts, le rééquilibrage d'attribution des subventions est lissé sur trois ans :

— 70 % pour la première année
— 50 % pour la seconde année
— 30 % pour la troisième

Par délibération du 22 février 2010, le BCNA (Basket Club Nord-Ardèche), le CNA (Cercle des Nageurs d'Annonay, le CSA (Club Sportif Annonéen), le FCA (Football Club Annonay) et le HBCA (Handball Club Annonay) ont obtenu, pour des raisons de trésorerie, une avance sur subvention. Celle-ci s'élevait à 25 % du montant total attribué à chacun de ces clubs soit 26 964,95 €.

Il convient de procéder aujourd'hui au versement du crédit de subvention de cette enveloppe aux autres clubs et associations sportifs.

Le montant de cette enveloppe, à savoir 138.822,05 €, est réparti comme suit :

| Club | Montant |
|---|---|
| Annonay Canoë Kayak Club (ACKC) | 2 126,98 € |
| Annonay Bowling Club | 691,25 € |
| Annonay Jogging Club | 1 269,32 € |
| Annonay Squash | 811,21 € |
| Annonay Triathlon | 866,36 € |
| L'Annonéenne | 4 748,41 € |
| Association Sportive de Joueurs de Boules d'Annonay (ASJBA) | 4 534,55 € |
| Basket Club Nord-Ardèche (BCNA) | 22 083,05 € |
| Boxe Américaine Annonay (BAA) | 1 641,92 € |
| Cercle d'Escrime d'Annonay | 770,47 € |
| Cercle des Nageurs d'Annonay (CNA) | 7 373,42 € |
| Cercle de Plongée et de Descente d'Annonay (CPDA) | 706,65 € |
| Club Alpin Français (CAF) | 1 848,48 € |
| Club Sportif Annonéen (CSA) | 28 875,60 € |
| Club de Tir d'Annonay | 3 908,62 € |
| Compagnie d'Arc d'Annonay (CAA) | 1 692,41 € |
| Cyclotouristes Annonéens | 2 064,80 € |
| Football Club Annonéen (FCA) | 16 744,24 € |
| Handball Club Annonay (HBCA) | 6 792,76 € |
| GOLA Korfbal Club (GKC) | 431,45 € |
| Judo Club Annonay (JCA) | 1 215,73 € |
| Office Municipal des Sports | 4 000,00 € |
| Okinawaté Karaté Club Annonay | 5 967,43 € |
| Petite Boule Annonéenne (PBA) | 571,88 € |
| Patro Sports Annonay (PSA) | 3 801,33 € |

| | |
|---|---|
| Ski Club Annonay | 706,52 € |
| Stade Olympique Annonéen (SOA) | 4 273,38 € |
| Taek Won Do Club Annonay | 146,78 € |
| Tennis Club Annonéen (TCA) | 3 489,05 € |
| Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) | 3 568,00 € |
| Union Scolaire de l'Enseignement Scolaire (USEP) | 1 100,00 € |
| **TOTAL** | **138 822,05 €** |

Au résultat des critères, 813,00 € n'ont pas été attribués et sont conservés dans le budget Ville d'Annonay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 09 mars 2010,
Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 18 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les subventions accordées aux clubs mentionnés ci-dessus pour l'année 2010.

**DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2010 de ladite subvention.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal.

## 2010/52. DISPOSITIF DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL - INTEGRATION DU CLUB SPORTIF ANNONEEN (CSA) ET APPROBATION DE LA CONVENTION INHERENTE

Monsieur Lylian QUOINON, Adjoint, rappelle à l'assemblée communale que lors de sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a voté le renouvellement de la convention par laquelle la Ville d'Annonay alloue une aide financière dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Grâce à ce dispositif, les écoles primaires d'Annonay peuvent s'appuyer sur ces clubs, dans la spécialité de l'entraîneur Brevet d'Etat, pour l'organisation de séances d'éducation physique et sportive.

De plus, la Ville d'Annonay s'appuie sur ces mêmes associations sportives pour l'animation L'Ephémère et l'encadrement des Stages Sportifs Municipaux.

Les clubs et associations sportives concernés à ce jour, par ledit dispositif sont les suivants :

— ANNONEENNE
— CNA
— FCA
— HBCA
— BCNA (ex. USBA)

La convention régissant ces interventions comprend notamment les clauses suivantes :

- Ces clubs bénéficient d'une aide qui s'élève à 14 000,00 € par an, à raison d'un versement trimestriel de 3 500,00 €.

- Le planning d'actions est négocié avec chaque club. Il conditionne le niveau d'aide financière.

- Dans le cadre de cet accord, les clubs concernés ont à charge de rémunérer l'éducateur qui intervient dans ces dispositions.

Monsieur QUOINON informe que le Club Sportif Annonéen s'étant retiré du dispositif en 2000, en raison du départ de son éducateur, souhaite aujourd'hui sa réintégration au Contrat Educatif Local. En effet, le CSA a recruté un nouvel éducateur.

Au même titre que les autres clubs, il convient donc pour l'année 2010, de définir par convention, les modalités d'interventions du Club Sportif Annonéen (CSA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 18 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'entrée dans le dispositif « Contrat Educatif Local » du Club Sportif Annonéen (CSA) et ce, à compter de la date de dépôt de cette délibération auprès des services du Contrôle de Légalité.

**DECIDE** par conséquent, de **PROCÉDER** dès maintenant au versement de 3 500,00 € au profit du Club Sportif Annonéen (CSA).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu en charge des Sports, à signer ladite convention.

## Culture

**2010/ 53.** **FESTIVAL RÉGION EN SCÈNE 2010 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET L'ASSOCIATION « LE MAILLON »**

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, rappelle aux membres du Conseil Municipal la subvention de la Commune d'Annonay de 2 300 euros octroyée par le Conseil Municipal du 22 février 2010 pour le festival « Région en scène » du 22 au 24 février 2010 au Théâtre d'Annonay et à la Presqu'île.

Cette manifestation s'inscrit dans une action culturelle à long terme avec, pour la troisième fois, la tenue de ce Festival à Annonay réunissant les artistes, les professionnels et un large public.

Monsieur FRANÇOIS propose la signature d'une convention de partenariat entre l'association le Maillon (organisatrice du Festival Région en scène) et la Commune.

La convention de cette manifestation, annexée à la présente délibération, fixe les modalités d'organisation de l'édition 2010 selon les obligations générales suivantes :

— le Maillon organise des actions culturelles auprès de publics scolaires,
— la Commune verse une subvention de 2300 euros, somme équivalente à la moyenne des recettes des trois éditions précédentes et qui compensera la mise en place d'un accès public à 1 € symbolique,
— le Théâtre est mis à disposition à titre gracieux ainsi que le personnel assurant le fonctionnement durant les trois jours,

— les recettes de la billetterie sont intégralement reversées à la Commune.

Il est à noter les différents axes d'intérêt de cette manifestation :

— En termes de communication, c'est un moment fort en direction d'un public jeune, placé volontairement à cet effet en période de vacances scolaires, avec une volonté d'accessibilité tarifaire,

— C'est également un moment remarqué dans la dynamique régionale des musiques actuelles, puisque sont programmés tous les groupes choisis par l'ensemble des salles de spectacles de musiques actuelles de Rhône-Alpes,

— C'est enfin, à ce titre une lisibilité très importante pour les professionnels du monde de la diffusion culturelle, au niveau régional, voire national. L'analyse de la fréquentation **–Effectivement, cela n'a pas été un spectacle réservé comme j'ai pu l'entendre lors du dernier Conseil Municipal, les spectacles n'étaient pas réservés à « un public confidentiel »-** en témoigne puisque 40 % du public, soit 676 sur un total de 1670 spectateurs sont des professionnels venus à Annonay repérer les possibles artistes vedettes de demain.

La pérennisation de cette action sera validée par une convention triennale 2011-2012-2013 entre la Communauté de communes, la Ville et le Maillon.

Le projet de cette convention est à l'étude à la Direction des Affaires Culturelles et sera proposée à la préparation de la prochaine session.

Monsieur François SIBILLE

**Nous continuons à penser que ce festival a un coût exorbitant pour une poignée d'initiés.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**1 670 € quand même.**

Monsieur François SIBILLE

**Justement, j'aimerais que vous m'expliquiez comment cela fonctionne ?**

**Si j'ai bien compris, le 22/02 à 19 h 45, 119 personnes ont payé 1 €, 49 ont été exonérées et qui sont entrées, cela fait donc 168 personnes puis 1 h 15 plus tard, elles sont sorties, 148 d'autres attendaient pour entrer donc 103 payantes et 45 exonérées qui elles-mêmes sont ressorties 1 h 15 plus tard et là 124 attendaient encore dehors, c'est bien ainsi que vous pensez que cela fonctionne ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Ce sont autant de billets vendus effectivement.**

Monsieur François SIBILLE

**Mais ce sont des billets achetés par la même personne ?**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Pas forcément.**

Monsieur François SIBILLE

**En l'occurrence, lorsqu'ils sont gratuits ce ne sont pas des billets vendus.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Pas forcément, cela peut être des personnes différentes.**

Monsieur François SIBILLE

**Effectivement, cela peut être des personnes différentes, cela peut. Je pourrai réitérer l'exemple de la PRESQU'ILE du 22/02, tous les soirs comme tous les matins, c'est pareil.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Vous savez M. SIBILLE, on peut ergoter mais personnellement, je suis très fier qu'Annonay accueille une scène régionale et un festival qui permette de détecter les nouveaux talents.**

Monsieur François SIBILLE

**Sauf que cela a un coût pour la collectivité.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**2300 €, effectivement et nous récupérons les recettes, ce qui les minore.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Culture, Vie Associative et Vie des Quartiers du 11 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

**APPROUVE** la convention de partenariat, annexée à la présente, entre le Maillon (association organisatrice du Festival Région en scène) et la Commune d'Annonay qui fixe les modalités d'organisation du Festival Région en scène pour l'édition 2010.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

---

## Urbanisme – Travaux

Préalablement à la présentation de la délibération suivante, Monsieur le Maire précise que M. Jean Claude TOURNAYRE, ne participera pas au vote du fait que celui-ci assure la présidence du CAUE.

### 2010/ 54. PARTICIPATION MUNICIPALE AU BÉNÉFICE DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDÈCHE (CAUE) - CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, indique au Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (CAUE) est une association départementale investie d'une mission de service public, mise en place par la loi sur l'architecture du 03 janvier 1977 et créée par le Conseil Général de l'Ardèche le 05 décembre 1978.

Le CAUE assume 4 missions principales :

1. Informer le public sur les questions relatives à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement ;

2. Former les administrations et les professionnels ;

3. Conseiller les particuliers dans leur projet de construction ;

4. Aider les collectivités locales à définir leurs politiques d'aménagement et leurs projets architecturaux.

Pour répondre à l'exercice de ses missions, le CAUE dispose d'une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Le CAUE assiste actuellement la Commune dans la conduite de l'élaboration du projet urbain.

Dans le cadre des missions citées ci-dessus, la Ville d'Annonay souhaite un accompagnement du CAUE dans sa démarche de révision générale du plan d'occupation des sols et transformation en plan local d'urbanisme.

### *CONTENU DE LA MISSION*

Conformément aux besoins exprimés par la collectivité, le CAUE lui apportera son concours pour :

- la mise en œuvre de la révision du POS et sa transformation en PLU. ;
- le projet urbain et l'éco-quartier de Fontanes ;
- le PNRQAD et l'OPAH RU

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- L'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêts publics définis à l'article 1er de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- L'exercice par la collectivité de ses responsabilités de maître d'ouvrage résultant des obligations de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 dite loi MOP ;

- La conception de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L 300.2 du code de l'urbanisme.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

### *DUREE DE LA MISSION*

La durée de la mission est de 12 mois à compter de la signature de la convention.

### *MONTANT DE LA CONTRIBUTION*

La participation financière annuelle de la Commune d'Annonay pour cette mission s'élève à 6 000,00 € TTC.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**Cette convention avec le CAUE est destinée à nous accompagner dans la révision du Plan Local d'Urbanisme. Elle s'étale sur une année d'une année et le coût de celle-ci s'élève à 6000 €.**

**Je dois dire que déjà, le CAUE a travaillé avec les services pour la mise au point du cahier des charges afin de lancer le dossier de consultation pour la révision du PLU.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine

SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

M. Jean Claude TOURNAYRE ne prenant pas part au vote,

**APPROUVE** le contenu de la mission confiée par la Commune d'Annonay au CAUE.

**APPROUVE** le projet de convention s'y rapportant.

**AUTORISE** le Maire, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

## 2010/ 55. PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) - MODIFICATION - SERVITUDE SECTEUR HÔPITAL (ARTICLE L 123.2 DU CODE DE L'URBANISME) - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, rappelle que par délibération du 03 avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer un marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration d'un projet urbain qui comporte entre autres, l'analyse urbaine du quartier à enjeux que constitue le secteur de l'hôpital.

La volonté politique est de conforter la vocation hospitalière du site et par conséquent, favoriser les aménagements et équipements nécessaires à son développement.

L'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme permet d'instituer dans une zone urbaine et à l'intérieur d'un périmètre à délimiter, et ce pour une durée de cinq ans, une servitude qui permettra à la Commune de différer toute action de constructibilité en attendant qu'elle ait élaboré et approuvé un projet d'aménagement global.

Par ailleurs, il rappelle que :

— une délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1992 permet à la Commune d'exercer un droit de préemption renforcé sur les zones urbaines du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) : une vigilance toute particulière sera ainsi apportée sur les déclarations d'intention d'aliéner des biens situés dans le secteur de l'hôpital.

— ledit P.O.S. fait l'objet d'une procédure de mise en révision et transformation en PLU autorisant ainsi la Commune à appliquer le sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme.

Monsieur Jean- Pierre VALETTE

**En clair, cette délibération signifie que la collectivité garde la maîtrise foncière sur un secteur autour du Centre Hospitalier, ce secteur part de la rue Saint Prix Barou jusqu'à l'avenue Melchior de Vogüe. Je tenais à vous communiquer cette information laquelle ne donne pas lieu à un vote.**

Monsieur François SIBILLE

**Vous parliez de constructibilité mais est-ce qu'en matière de vente de biens, vous pouvez exercer également un droit de préemption sur 5 ans ?**

Monsieur Jean- Pierre VALETTE

**Certes, l'on peut exercer un droit de préemption sauf que nous sommes soucieux d'une bonne gestion des deniers publics et préempter sur des parcelles qui parfois, avoisinent les 7/800 ou le million d'euros, cela nous ne savons pas le faire. Ce moyen là, permet donc de contrôler et de rester maître de la situation.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Et les éventuels acquéreurs dans le quartier seront évidemment informés de l'existence de cette servitude.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 11 septembre 2009,
Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de l'information portant sur la décision d'utiliser la procédure de modification du POS pour mettre en œuvre l'article L 123-2 du Code de l'Urbanisme sur le secteur de l'Hôpital selon le périmètre figuré sur le plan ci-dessous :

## Voirie - Infrastructures

### 2010/ 56. VOIE DE DEÛME - PIÈGE À CORPS FLOTTANTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, indique que la rivière Deûme est canalisée sur 777 mètres dans le centre ville d'Annonay. Les conditions mal maîtrisées d'entonnement en amont de la couverture entrainent un risque d'inondation du centre ville au-delà d'une crue de fréquence vingtennale.

Des séries de mesures de nature à réduire les risques sont entreprises à ce jour par la commune d'Annonay, l'une d'entre elle est la mise en place d'un piège à corps flottants.

Le coût des travaux dont le programme s'inscrit au budget général est estimé à 260 000,00 € H.T., auquel il doit être rajouté le montant des missions de maîtrise d'œuvre, de Contrôle Technique et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Soit un total de 295 500 € H.T. c'est-à-dire 353 418,00 € T.T.C.

| | **Montant en € HT** |
|---|---|
| Travaux | 260 000,00 |
| MOE | 30 500,00 |
| CT et SPS | 5 000,00 |
| **Total** | **295 500,00** |

Des aides peuvent être sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre du Fond BARNIER.

Le plan de financement prévisionnel peut s'articuler ainsi :

| | |
|---|---|
| Coût de l'opération en € HT<br>Coût de l'opération en € TTC | **295 500,00 €**<br>**353 418,00 €** |
| Subvention Conseil Général 40 % du montant H.T. | **118 200,00 €** |
| Subvention Etat 40 % du montant H.T. | **118 200,00 €** |
| Reste à la charge de la commune en € TTC | **117 018,00 €** |

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**Il s'agit d'une demande de subvention pour le piège à embâcles que nous allons mettre en place au niveau du viaduc, au bord de la Deûme.**

**Le coût de l'opération HT est de 295 500,00 €, une subvention du Conseil Général est octroyée car elle s'agit d'une action compensatrice dans le cadre de la Voie de Deûme, elle s'élève à 118 200,00 €. Une subvention d'Etat de 118 200,00 € est également attribuée dans le cadre de cette opération, il s'agit des fonds Barnier qui sont éligibles à condition que la collectivité soit membre d'un contrat de rivières et c'est le cas ; il reste donc à la charge de la collectivité sur un total de 295 500,00 € je le rappelle, la somme de 117 018,00 €.**

Monsieur Daniel MISERY

**J'espère simplement que ces mesures inciteront le Préfet à revoir son arrêté de zones inondables.**

Monsieur Olivier DUSSOPT

**Nous aussi, c'est le sens du travail que nous menons avec tous les partenaires.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 16 mars 2010,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** toute démarche de demande de subventions auprès des financeurs institutionnels et le projet présenté.

**SOLLICITE** toutes subventions et toutes aides susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce projet.

**S'ENGAGE** à prendre le solde du financement sur le budget général communal.

**PRECISE** que les recettes seront imputées au budget général.

## 2010/ 57. ACQUISITION D'UN PHYTOBAC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, indique que dans le cadre de la gestion différenciée sur le territoire communal mais également du traitement des effluents sanitaires notamment les eaux de rinçage des cuves ou de nettoyage du matériel de pulvérisation, il est nécessaire de se doter d'un matériel type Phytobac® permettant de dégrader les substances actives des produits phytosanitaires présentes dans ces effluents.

Son utilisation sera mutualisée entre les services Sports, Ateliers, Voirie et Infrastructures.

Le coût de ce matériel est estimé à 14 427,20 HT, il est donc sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette acquisition.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

**Tout d'abord, je souhaiterais préciser que nous avons demandé des éléments complémentaires quant à l'utilisation et la nécessité impérieuses d'acquérir ce type de matériel. En fait, il s'agit de récupérer les jus utilisés lorsqu'on passe des produits phytosanitaires, il faut des récipients « normalisés » et c'est le cas aussi, si l'on acquière ce phytobac et c'est le sens de cette délibération qui vise à demander une subvention auprès de l'Agence Rhône Méditerranée Corse pour ce type de matériel.**

Monsieur François SIBILLE

**Nous trouvons cet investissement extrêmement important puisqu'il avoisine les 15 000 €, et surtout nous ne comprenons pas trop la logique. Serait-ce, pardonnez-moi le terme, le « seau » écologique de votre budget, dans tous les sens du terme ?**

**Car enfin, expliquez-nous :**

**Les services vont traiter aux produits phytosanitaires pendant une journée, ils vont épandre une centaine de litres de produit dans la nature, puis en fin de journée, ils vont rincer le matériel et vider les résidus de rinçage dans ce bac ? Soit quelques litres fortement dilués ?**

**Nous ne voyons donc pas trop l'intérêt d'une telle dépense qui plus est, la capacité de cet équipement semble assez limitée.**

**Aussi, soit on décide d'utiliser des produits naturels, soit on va jusqu'au bout de la démarche et à ce moment là, cet investissement nous paraît inutile.**

Monsieur Simon PLENET

**Pour vous apporter une précision, le phytobac est une demande initiée par le service des Sports, puisque sur le reste de la collectivité, on a une ambition d'aller vers le 0 phyto et effectivement, l'on peut s'interroger sur la pertinence de cette acquisition.**

**C'est seulement sur les espaces sportifs que l'on continuera à priori, à utiliser ce type de produit et, au-delà d'un simple récipient, il s'agit d'une unité de traitement permettant de traiter toutes les molécules présentes dans les eaux de rinçage du matériel employé par le service des Sports.**

**En outre, nous avons demandé à ce que soit étudiée, dans le cadre de la compétence « déchets » de la Communauté de Communes puisque nous offrons un service pour l'usager, de récupération de tous produits solvants ou autres, la façon de voir dans quelles mesures nous pourrions mettre en place un service similaire pour les collectivités, ce qui pourrait nous éviter cet achat là.**

Monsieur François SIBILLE

**Petite question technique, par la suite, où vont les résidus de ce phytobac ?**

Monsieur Simon PLENET

**Il s'agit d'une unité de traitement. Il y a tout un système de filtres qui permet de traiter l'eau et de rejeter de l'eau, tout comme une station d'épuration. Il s'agit d'une mini station d'épuration dédiée à des produits phytosanitaires.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,
Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme

Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

**DECIDE** de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**CHARGE** le Maire ou l'élu en charge de toutes les démarches utiles à cet effet.

**AUTORISE** le Maire ou l'élu à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## Eau – Assainissement

### 2010/ 58. EAU POTABLE - GRILLE TARIFAIRE - PRESTATIONS DE SERVICES EN RÉGIE

Monsieur Simon PLENET, Adjoint, rappelle que lors de la séance du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a fixé la redevance pour le service de distribution d'eau potable.

De ce fait et à la suite de la fin du contrat de délégation de ce service public, un certain nombre de prestations à destination de l'usager sont réalisées en régie.

A sa demande, l'usager peut notamment faire appel à la Régie Municipale d'Eau d'Annonay pour la réalisation d'un branchement au réseau public d'eau potable.

Il est donc nécessaire de fixer pour l'année 2010 des tarifs complémentaires applicables aux prestations effectuées en régie, auprès des usagers du service d'eau potable.

Ces prestations sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

| | Unité | Montant en € HT par unité |
|---|---|---|
| **Réalisation d'un nouveau branchement** Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5m, toutes sujétions comprises, y compris compteur et raccordement. | Diamètre 25 mm Le branchement | 945,00 € |
| | Diamètre 32 mm Le branchement | 976,50 € |
| | Diamètre 40 mm Le branchement | 1 097,25 € |
| | Diamètre 50 mm Le branchement | 1 155,00 € |
| | Diamètre 60 mm Le branchement | 1 260,00 € |
| | **Unité** | **Montant en € HT par ml** |
| **Plus value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur comprise entre 5 et 12 m** | Diamètre 25 mm Le mètre | 70,35 € |
| | Diamètre 32 mm Le mètre | 71,40 € |
| | Diamètre 40 mm Le mètre | 72,45 € |
| | Diamètre 50 mm Le mètre | 73,50 € |
| | Diamètre 60 mm Le mètre | 74,55 € |

| | Unité | Montant en € HT par ml |
|---|---|---|
| **Plus value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur supérieure à 12 m** | Diamètre 25 mm<br>Le mètre | 52,50 € |
| | Diamètre 32 mm<br>Le mètre | 53,55 € |
| | Diamètre 40 mm<br>Le mètre | 54,60 € |
| | Diamètre 50 mm<br>Le mètre. | 55,65 € |
| | Diamètre 60 mm<br>Le mètre | 56,70 € |
| **Contrôle de conformité d'un nouveau branchement** | | 55,00 € HT/contrôle |
| | | **Montant en € HT par opération** |
| **Fourniture et pose de compteur** | D 15 | 52,00 € |
| | D 20 | 70,00 € |
| | D 25 | 105,00 € |
| | D 30 | 201,00 € |
| | D 40 | 280,00 € |
| | D 50 | 286,00 € |
| | D 60 | 311,00 € |
| | D 80 | 620,00 € |
| | D 100 | 683,00 € |

| | Unité | Montant en € HT par ml |
|---|---|---|
| **Fourniture PE** | 25 mm | 6,50 € |
| | 32 mm | 8,50 € |
| | 40 mm | 11,00 € |
| | 50 mm | 13,50 € |
| | 63 mm | 15,50 € |
| | | **Montant en € HT par unité** |
| **Fourniture et pose de regard** | 800x600 | 250,00 € |
| | 800x800 | 335,00 € |
| | 1000x1000 | 600,00 € |
| **Fourniture et pose de regard pour compteur** | Simple | 250,00 € |
| | En chaussée | 250,00 € |
| | Mural | 470,00 € |
| **Fourniture et pose de douille purgeuse** | 18,6/25mm | 32,50 € |
| | 26,8/32mm | 43,50 € |
| | 33,6/40mm | 77,00 € |
| | 42,0/50mm | 111,00 € |
| **Fourniture et pose de nourrices** | 2 compteurs | 51,50 € |
| | supplémentaire | 26,00 € |
| | **Unité/ml/dm** | **Prix en € HT** |
| **Moins value pour tranchée commune assainissement et/ou eau potable - eau pluviale** | ml | 25,00 € |
| **Passage de rocher** | dm/ml | 12,00 € |
| **Percement de mur** | unité | 70,00 € |
| **Croisement d'obstacle** | unité | 60,00 € |
| | **Montant en € HT par m²** | |

| | | |
|---|---|---|
| **Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement goudronné en 2 couches** | 18,00 € | |
| **Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à froid** | 40,00 € | |
| **Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à chaud** | 40,00 € | |
| **Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement de trottoirs cimentés ou pavés** | 65,00 € | |
| **Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en grave bitume (18 cm)** | 52,00 € | |
| | **Montant en € HT par ml** | |
| **Réfection de bordures de trottoirs avec réemploi des bordures** | 45,00 € | |
| **Réfection de bordures de trottoirs avec fourniture de bordures neuves** | 55,00 € | |
| | **Montant en € HT par m²** | |
| **Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé couleur** | m² | 55,00 € |
| **Réfection de chaussée avec revêtement en béton désactivé** | m² | 65,00 € |

| | | |
|---|---|---|
| | **Montant en € HT par unité** | |
| **Fourniture et pose bouche d'arrosage métallique** | diamètre 80 mm | 2 109,00 € |
| **Fourniture et pose poteau d'incendie avec coffre métallique** | diamètre 100 mm | 1 225,50 € |
| | diamètre 150 mm | 2 280,00 € |
| | **Montant en € HT par heure** | |
| **Main d'œuvre** | 33,90 € | |

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay d'adopter les compléments aux tarifs du service de l'eau potable 2010, suivant cette grille tarifaire de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay, applicable à compter de la date de dépôt de cette délibération auprès des services du Contrôle de Légalité.

Monsieur Simon PLENET

**Il s'agit en fait d'adopter une grille tarifaire afin que la régie puisse facturer un certain nombre de services, précédemment facturés par notre fermier. La liste de ces prestations a été étudiée en Conseil d'Exploitation.**

**J'apporterai simplement deux précisions :**

1. **Précédemment, le fermier avait l'exclusivité des travaux, ce n'est plus le cas dans le cadre de la régie.**

   **Nous proposons une prestation de services après, libre à tout usager de passer ou non par la régie sachant qu'il est prévu un point conditionnel, le contrôle de conformité qui restera et sera effectué systématiquement sur tout branchement. Ceci est important puisque l'on sait que de nombreux dysfonctionnements sur les réseaux viennent de ces raccordements de particuliers parfois mal effectués.**

2. **Mme VIALETTE, vous nous aviez interrogés en Conseil d'Exploitation afin de comparer les coûts proposés dans la grille tarifaire de la régie et ce qui était précédemment pratiqué par le fermier, à titre d'exemple, pour un branchement eau potable classique avec terrassement, la facture de la SAUR**

**était de 1076,10 € HT, dans le cadre de cette nouvelle grille tarifaire, le coût est porté à 945 € HT, soit une économie de 20 % pour l'usager, pour les demandes de raccordements d'eau potable.**

Madame Solange VIALETTE

**Juste une petite question, concernant tous ces branchements, cela signifie-t-il que le particulier pourra le faire réaliser sans passer par la régie ? C'est bien de cela dont on parle ?**

Monsieur Simon PLENET

**Effectivement, il n'y a pas d'exclusivité. Si par exemple un particulier a un maçon qui fait les réseaux chez lui, dans le cadre d'un permis de construire, le raccordement pourra être effectué par le maçon si le devis est plus intéressant que ce que propose la régie mais dans tous les cas, la régie aura un contrôle sur la conformité du branchement.**

Madame Solange VIALETTE

**Si la régie fait des travaux, allez-vous faire payer le contrôle de conformité d'un branchement, d'un montant de 55 € à l'usager ?**

Monsieur Simon PLENET

**Non bien entendu, si la régie effectue les travaux, elle ne va pas s'autocontrôler, ce contrôle est prévu uniquement dans le cadre où un autre prestataire intervient.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 16 mars 2010,
Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Administration Générale du 22 mars 2010,

Après en avoir délibéré,

Par 29 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à Mme BOYER*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET- M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT *(Par pouvoir à M. SIBILLE)* - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme VIALETTE)* - Mme Solange VIALETTE - M. François SIBILLE.

**ADOPTE** le complément aux tarifs de l'eau potable 2010 suivant la grille tarifaire ci-dessus mentionnée.

**CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

---

Aucune question diverse n'étant formulée par l'assemblée Monsieur le Maire, conformément au règlement intérieur, donne la parole au public.

M. COMBE, citoyen, demande la parole afin de dire son mécontentement quant à un problème de remblais, déposé à proximité de son quartier sis secteur rue du Bélier et de nuisances sonores qu'il ne peut plus supporter.

Monsieur Olivier DUSSOPT

**M. COMBE, vous m'aviez dit qu'à la suite de certaines de vos remarques sur le nettoyage des chemins auprès de votre domicile, les choses avaient été un peu améliorées, nous avons fait en sorte que cela aille mieux.**

**M. COMBE, je sais votre passion pour votre quartier et pour la ville mais, sur la question des remblais, il s'agit d'une situation provisoire que nous allons améliorer.**

**Enfin, pour les nuisances sonores dont vous faites état, je vois ce à quoi vous faites allusion et, effectivement cela peut poser des soucis en termes de bruits, mais il y a aussi un certain nombre d'autorisations.**

**Ce que je vous conseille M. COMBE et vous le savez car nous nous rencontrons régulièrement dans différentes associations et conseils de quartier, pour cette question des remblais, je vous propose de pouvoir échanger avec Jean-Pierre VALETTE dès la sortie de ce Conseil Municipal afin qu'il vous donne toutes les informations et le calendrier, vous savez qu'il suit ce dossier avec attention.**

---

Aucun autre point n'étant soulevé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 35 mn.

---

| | |
|---|---|
| Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM | le : 03 mai 2010 |
| Relu et corrigé par Chrystel L'EBRELLEC | le : 06 mai 2010 |
| Relu et corrigé par Aïda BOYER | le : 06 mai 2010 |
| Emis le | le : 11 mai 2010 |

**Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 29 mars 2010 : le jeudi 20 mai 2010**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Olivier DUSSOPT** | | **Muriel BONIJOLY** | |
| **Antoinette SCHERER** | | **Christophe JOURDAIN** | |
| **Jean-Pierre VALETTE** | | **Julia FOLTRAN** | |
| **Simon PLENET** | | **Patrick LARGERON** | |
| **Eliane COSTE** | | **Francine SIEGEL** | |
| **Aïda BOYER** | | **Jean Claude TOURNAYRE** | |
| **Lylian QUOINON** | | **Marie-Claire MICHEL** | |
| **Valérie LEGENDARME** | | **Michel SEVENIER** | |
| **François CHAUVIN** | | **Emeline BOURIC** | *Pouvoir à M. DUSSOPT* |
| **Guy CAVENEGET** | *Pouvoir à Mme BOYER* | **Laetitia GAUBERTIER** | |
| **Christophe FRANÇOIS** | | **Frédéric FRAYSSE** | |
| **Danielle MAGAND** | | **Daniel MISERY** | |
| **Patrice FRAPPAT** | | **Eric PLAGNAT** | *Pouvoir à M. SIBILLE* |
| **Céline LOUBET** | | **Bernadette CHANAL** | *Pouvoir à Mme VIALETTE* |
| **Denis LACOMBE** | | **Solange VIALETTE** | |
| **Edith MANTELIN** | | **François SIBILLE** | |
| **Thierry CHAPIGNAC** | | **-** | |

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM le : 03 mai 2010
Relu et corrigé par Chrystel L'EBRELLEC le : 06 mai 2010
Relu et corrigé par Aïda BOYER le : 06 mai 2010
Emis le le : 11 mai 2010